Table des matières

CHAPITRE I Analyse des rubriques par nature ... 3
A. Charges ... 3
B. Recettes ... 5

CHAPITRE II Evolution des recettes générales selon la classification administrative ... 6
A. Evolution des recettes fiscales ... 6
B. Examen de détail des principales recettes fiscales ... 6
1. Personnes physiques ... 6
a) Impôt sur le revenu ... 6
b) Impôt sur la fortune ... 8
2. Personnes morales ... 8
a) Impôt sur le bénéfice ... 8
b) Impôt sur le capital ... 9
3. Autres impôts et taxes ... 10
a) Recettes des impôts sur les gains immobiliers, les droits de mutations immobilières et l'impôt à la source ... 10
C. Evolution des recettes générales - Commentaires des rubriques par Services ... 10
Seuls les écarts négatifs d'importance sont présentés dans cette section. ... 10
1. Administration générale ... 10
2. Ecoles ... 10
3. Génie civil, environnement et énergie ... 11
4. Urbanisme et architecture ... 11
5. Sports ... 11
6. Aide sociale ... 12
D. Evolution des charges générales - Commentaires des rubriques par Services ... 12
Sont présentés dans cette section principalement les écarts importants ayant un impact négatif sur le budget. ... 12
1. Administration générale ... 12
2. Finances ... 14
3. Ecoles ... 15
4. Police locale et mobilité ... 16
5. Génie civil, environnement et énergie ... 17
6. Urbanisme et architecture ... 17
7. Informatique ... 18
8. Culture ... 19
9. Sports ... 19
10. Aide sociale ... 19

CHAPITRE III Politique du personnel ... 20
A. Effectif du personnel et dotation ... 20
1. Nouvelles présentation de la dotation ... 20
2. Postes nouveaux ou à confirmer ... 21
3. Réductions ou suppressions de postes ... 22
4. Transfert de postes ou de dotation ... 22
5. Modifications temporaires ... 23
6. Dotation ... 23
B. Indexation des salaires et évolution des charges du personnel ... 23
1. Indexation ... 23
2. Evolution des charges du personnel ... 23

CHAPITRE IV Situation financière de la Commune ... 24

CHAPITRE V Budget des investissements ... 25
A. Explications détaillées des investissements ... 25
1. Catégorie I ... 25
2. Catégorie II ... 26
3. Catégorie III ... 55
B. Capacité d'investissement et charges financières ... 56
1. Capacité d'investir ... 56
2. Financement des investissements ... 56
3. Charges financières ... 56

CHAPITRE VI Obtention d'une limite de crédit pour financer des ponts de trésorerie communale ... 56
Besoin de liquidités arrêté au 31.12.2018 ... 56

Message du Conseil communal au Conseil général

(du 7 novembre 2017)

23 – 2016-2021 : Budget 2018 de la Ville de Fribourg

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général,

Le Conseil communal a l'honneur de vous soumettre le budget de la Ville de Fribourg pour l'exercice 2018, dont les prévisions sont les suivantes :

Budget de la Ville de Fribourg (en CHF) :

Total des charges :	254'816'662.45
Total des revenus :	255'565'352.35

Le budget communal de l'exercice 2018 présente un excédent de produits de

Résultat : CHF 748'689.90

soit le 0.3% du total des charges de CHF 227'328'363.50 (imputations internes de CHF 27'488'298.95 déduites), ce qui peut être considéré comme un équilibre.

Le budget de l'exercice 2018 reste stable par rapport au budget 2017 qui présentait un bénéfice de CHF 318'097.90 (soit 0.15% du total des charges). A noter que le résultat avant attribution aux réserves volontaires est de CHF 12,2 mio.

Le budget 2018 est marqué par les éléments suivants :

- Les recettes fiscales augmentent de CHF 13.9 mio, en majeure partie en raison de l'augmentation des prévisions de l'impôt des personnes morales sur le bénéfice. L'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques est en légère régression (CHF -1.2 mio). Les contributions, émolument et taxes augmentent de CHF 1.6 mio.
- Les charges du personnel augmentent de CHF 2.6 mio. De cette évolution, CHF 1.4 mio est lié à des salaires qui seront activés ou refacturés, ce qui signifie que l'augmentation nette effective est de CHF 1.2 mio. Cette évolution se monte à 2.0% et est de 0.5 point de pourcent supérieure à la limite de 1.5% fixée par le Conseil communal. A noter qu'en présence d'une inflation très modeste, le budget n'intègre aucune adaptation de renchérissement.
- Les biens, services et marchandises augmentent de CHF 0.6 mio, principalement en raison de la prise en charge de coûts supplémentaires pour des études, des logiciels et des prestations de tiers (projets et honoraires).
- Le montant à payer au titre de remboursements et participations à des collectivités publiques augmente de CHF 1.7 mio (frais facturés par l'Etat pour les écoles du Cycle d'orientation (CHF +0.7 mio) et pour diverses prestations sociales (EMS, institutions spécialisées, CHF +0.4 mio), celui des subventions augmente de CHF 0.8 mio (prestations liées à la LASoc).
- L'augmentation de l'attribution aux réserves se monte à CHF 9.6 mio ; elle comprend la réserve de politique foncière active, la réserve du projet fiscal PF 17, la réserve pour bâtiments scolaires et celle pour les sites pollués.

Le graphique suivant montre les écarts principaux entre le budget 2017 et le budget 2018 :

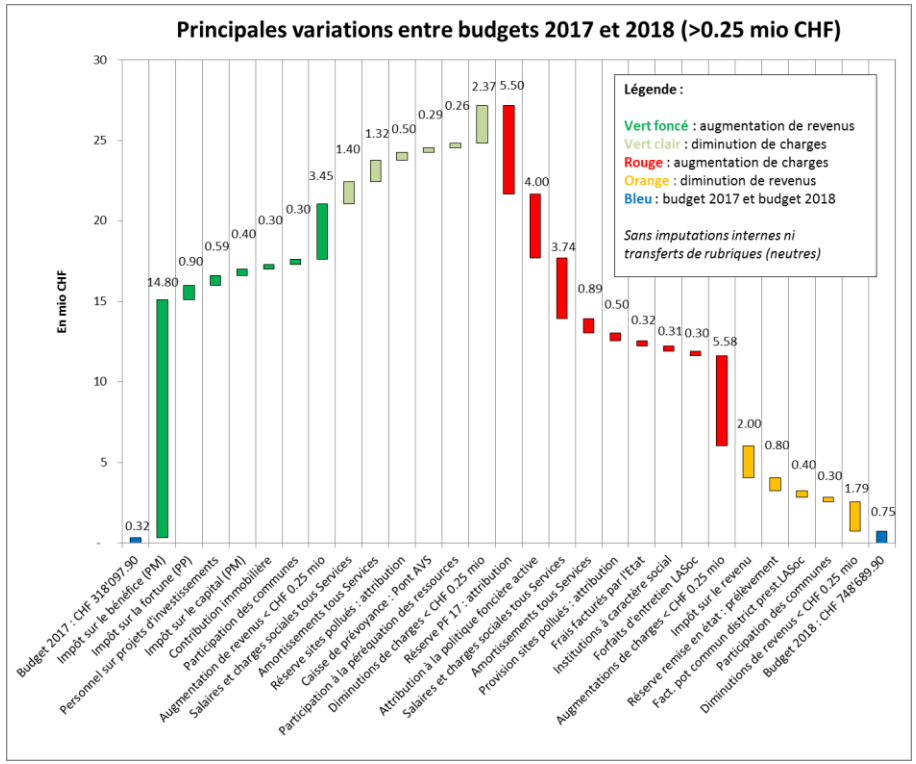

La comparaison budgets/comptes communaux entre les excédents de charges ou de recettes en pourcent des recettes totales (imputations internes déduites) pour les années 2012 à 2017 est la suivante :

Années	Budgets	%	Comptes	%
2012	-1'087'946.00	-0.55	352'474.84	0.18
2013	-4'456'475.00	-2.27	-5'414'198.22	-2.69
2014	-208'668.00	-0.11	1'209'094.20	0.52
2015	279'764.00	0.18	389'053.25	0.17
2016	139'219.00	0.06	7'094'605.90	3.11
2017	318'097.90	0.15		
Cumul			3'631'029.97	

Comme le démontre le tableau ci-dessus, les comptes des 3 dernières années, suite à des budgets proches de l'équilibre, sont bénéficiaires.

Comparaison entre les excédents de charges ou de recettes en CHF entre les comptes 2012 à 2016 et les budgets 2012 à 2018

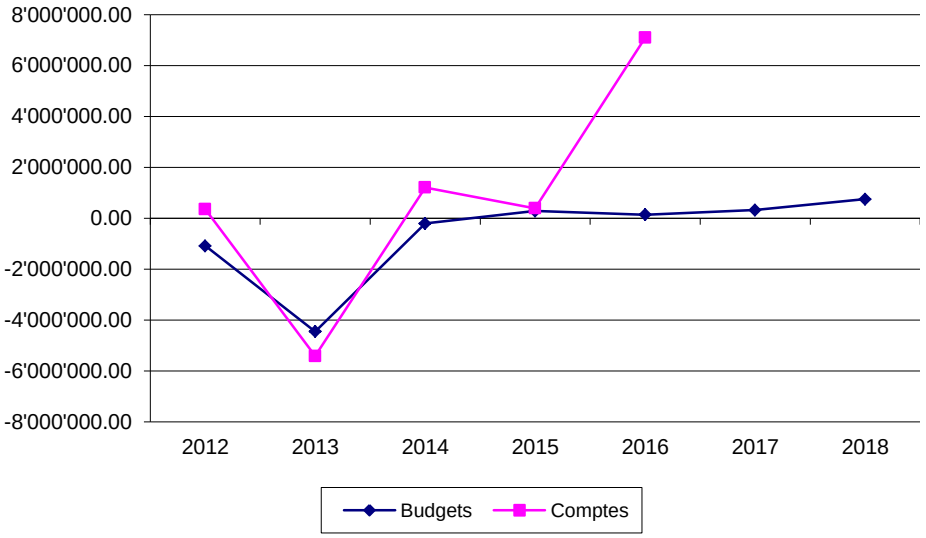

CHAPITRE I

Analyse des rubriques par nature

Pour une meilleure lisibilité des budgets, une première analyse est faite selon la classification par nature. Ensuite, une analyse selon la classification administrative, qui est celle faisant foi pour l'adoption du budget, est faite.

A. Charges

Les charges du budget 2018, sans les imputations internes, se répartissent ainsi :

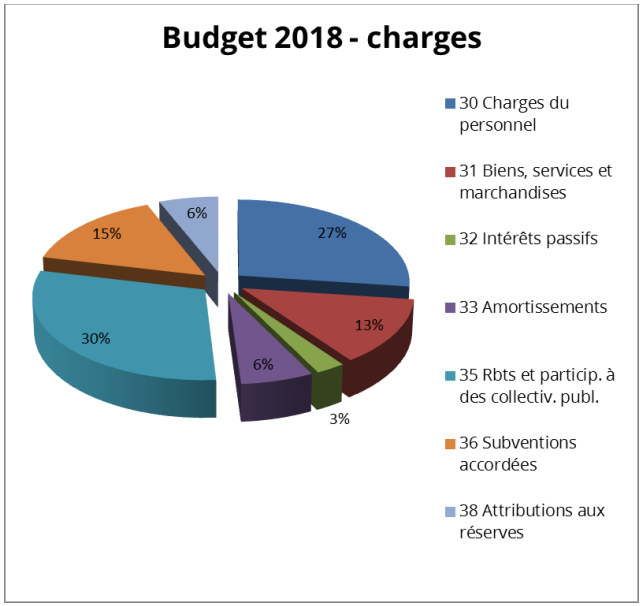

Les charges de la Commune, hors imputations internes, se montent au budget 2018 à CHF 227.3 mio, contre CHF 212.5 mio au budget 2017, ce qui représente une augmentation de 7.0%.

		Budget 2018	Budget 2017	Ecart en CHF	Ecart en %
30	Charges de personnel	61'619'442	59'049'361	2'570'081	4.4
31	Biens, services et marchandises	29'308'917	28'676'487	632'430	2.2
32	Intérêts passifs	5'862'425	5'687'540	174'885	3.1
33	Amortissements	14'448'823	15'015'362	-566'539	-3.8
35	Remboursements et participations à des collectivités publiques	67'648'667	65'979'630	1'669'037	2.5
36	Subventions accordées	34'634'247	33'870'506	763'741	2.3
38	Attributions aux réserves	13'805'843	4'235'011	9'570'832	226.0
	Total sans les imputations internes	227'328'364	212'513'897	14'814'466	7.0

Les charges de la rubrique 30 « Charges de personnel » augmentent de 4.4%. De cette évolution, CHF 1.4 mio (2.4%) est lié à des salaires qui seront activés ou refacturés, ce qui signifie que l'augmentation nette effective est de CHF 1.2 mio, soit 2.0% par rapport au budget 2017. Ceci est 0.5 point de pourcent supérieur à la limite de 1.5% fixée par le Conseil communal. Cette augmentation est justifiée par divers besoins liés aux missions attribuées à la Commune, expliquées en détail dans le chapitre consacré. A noter qu'en présence d'une inflation très modeste, le budget n'intègre aucune adaptation de renchérissement.

De nouveaux postes ont été accordés aux Services suivants : Administration générale (chargé de projets à l'intégration, historien d'art aux archives), Finances (collaborateur administratif), Police et mobilité (collaborateur administratif et technicien mobilité), Génie civil (développement durable et collaborateur technique), Urbanisme et architecture (collaborateur technique et personnel de nettoyage), Informatique (chef de projet), Sports (coordinateur du sport et employé de bain), Aide sociale (assistant social), Curatelles d'adultes (assistant social, responsable de secteur et collaborateur administratif), sans les postes activés sur des projets d'investissements ou refacturés à des tiers. La dotation du personnel passe de 496.0 EPT dans le budget 2017 à 512.8 EPT dans le budget 2018, soit une différence de 16.8 EPT (pour 634 employé/e/s). Les mouvements de

personnel sont expliqués en détail dans le chapitre III. Les postes à repourvoir n'entraîneront pas d'augmentation de la masse salariale (gains de mutation entre collaborateurs jeunes remplaçant les collaborateurs âgés).

Les charges de la rubrique 31 « Biens, services et marchandises » augmentent de 2.2%, une augmentation de CHF 0.6 mio qui s'explique principalement par une augmentation des coûts pour des études, des logiciels et des prestations de tiers (projets et honoraires) en lien avec les lignes stratégiques du programme de législature.

Les charges de la rubrique 32 « Intérêts passifs » augmentent de 3.1% en raison des nouveaux investissements et de l'augmentation du capital étranger nécessaire.

Les charges de la rubrique 33 « Amortissements » diminuent de 3.8% à CHF 15.0 mio. C'est la conséquence de la décision d'activer les investissements dès leur utilisation et non dès que la dépense a été comptabilisée ainsi que de la fin de l'amortissement d'un investissement fait en 1985 pour la rénovation de l'ancien Hôpital des Bourgeois (CHF -0.5 mio). Les amortissements se stabilisent en 2018 et augmenteront à nouveau dès 2019.

Les charges de la rubrique 35 « Remboursements et participations à des collectivités publiques » augmentent de 2.5%, soit CHF 1.7 mio. Cette augmentation est due à divers facteurs, comme les frais facturés par l'Etat pour les écoles du Cycle d'orientation (CHF +0.7 mio) et pour diverses prestations sociales (EMS, institutions spécialisées, CHF +0.4 mio), l'augmentation des coûts refacturés par l'Agglo (CHF +0.3 mio) ainsi que la participation aux travaux de l'Assemblée constitutive du Grand Fribourg (CHF +0.1 mio).

En ce qui concerne les subventions accordées, la rubrique 36 enregistre une augmentation de charge de 2.3%, soit de CHF 0.8 mio, résultant des rubriques suivantes (hors impacts multiples totalisant CHF +0.2 mio) :

- Les forfaits d'entretien, frais d'entretien, prestations circonstancielles LASoc et frais d'organisateurs de MIS voient une augmentation de CHF 0.5 mio entre 2017 et 2018 ;
- L'accueil de la petite enfance (crèches et accueil familial de jour), dont le montant a augmenté de CHF 0.5 mio ;
- Il faut signaler une diminution de CHF 0.4 mio des subventions accordées à des tiers (362) et des sociétés d'économie mixte (364).

La rubrique 38 « Attributions aux réserves » est constituée des montants suivants :

Attributions aux réserves

259.382.01	Politique foncière active	5'000'000.00
259.382.02	Etablissements scolaires (déjà au budget 2017)	1'000'000.00
259.382.03	Réserve PF 17	5'500'000.00
521.380.00	Places de parc publiques	36'500.00
531.380.00	Décharge de Châtillon	550'000.00
532.380.00	Traitement et évacuation des eaux (STEP)	1'102'342.85
613.380.00	Bâtiments locatifs	117'000.00
		13'305'842.85

Les réserves sous rubrique xxx.380.xx sont des attributions à des réserves obligatoires ; les autres (politique foncière active et réserve PF 17) sont commentées sous lettre D, p. 14.

B. Recettes

La répartition des recettes, sans les imputations internes, est la suivante :

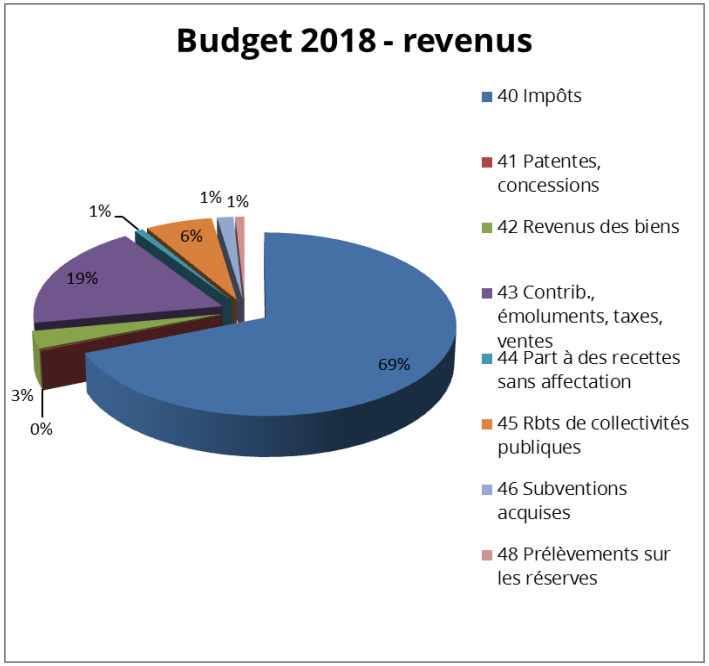

Il est prévu pour 2018 une augmentation des recettes générales à CHF 228.1 mio contre CHF 212.8 mio au budget 2017 (+6.7%). Les principales fluctuations sont enregistrées dans les rubriques par nature suivantes :

		Budget 2018	Budget 2017	Ecart en CHF	Ecart en %
40	Impôts et taxes	156'935'000	142'998'000	13'937'000	9.75
41	Patentes,Concessions	336'000	326'000	10'000	3.07
42	Revenus des biens	7'101'400	7'218'970	-117'570	-1.63
43	Contributions, émoluments, taxes, ventes	42'396'377	40'769'090	1'627'287	3.99
44	Parts à des recettes sans affectation	1'773'000	1'830'000	-57'000	-3.11
45	Remboursements de collectivités publiques	14'149'080	14'086'162	62'918	0.45
46	Subventions acquises	3'462'193	3'299'773	162'420	4.92
48	Prélèvement sur les réserves	1'924'004	2'304'000	-379'996	-16.49
	Total sans imputations internes	228'077'053	212'831'995	15'245'058	7.16

Le budget 2018 de la rubrique « Impôts et taxes » augmente de CHF 13.9 mio grâce notamment aux rubriques suivantes :

- CHF -2.0 mio pour les impôts sur le revenu des personnes physiques ;
- CHF +0.9 mio pour les impôts sur la fortune des personnes physiques ;
- CHF +15.2 mio pour les impôts sur le bénéfice et le capital des personnes morales.

Le chapitre suivant traite en détail les estimations fiscales du budget 2018.

La rubrique 43 « Contributions, émoluments, taxes, ventes » voit également une augmentation (CHF 1.6 mio) en raison principalement des recettes de refacturation ou d'activation des charges de personnel (CHF +1.3 mio), pour la première fois portées au budget (voir chapitre III).

La rubrique 48 « Prélèvement sur les réserves » contient un montant de CHF 0.4 mio repris dans la provision pour sites pollués (charges de personnel et charges de surveillance des sites).

CHAPITRE II

Evolution des recettes générales selon la classification administrative

A. Evolution des recettes fiscales

Les estimations des recettes fiscales pour l'année 2018 ont été établies tant sur la base de renseignements obtenus auprès du Service cantonal des contributions que des résultats des comptes 2015, 2016 et du budget 2017. Les chiffres donnés par l'Etat ont dû être appréciés à leur juste valeur pour tenir compte des particularités de la Commune, notamment celles qui concernent le mouvement des contribuables. La rencontre avec un représentant du Service cantonal des contributions se révèle, d'année en année, extrêmement importante.

Remarques générales

Il faut rappeler qu'au moment de l'établissement du budget 2018, les résultats des impôts 2016 des personnes physiques ne sont pas encore connus, puisque les dernières taxations, notamment celles des indépendants, ne seront délivrées qu'au début de l'année 2018. Quant aux taxations des personnes morales, l'Etat est en train de réaliser celles portant sur les années 2015 et 2016.

Les prévisions fiscales ont été estimées en tenant compte de 3 éléments importants : la constitution de provisions lors des budgets précédents, la situation économique actuelle et future ainsi que les conséquences financières de la modification de la loi sur les impôts cantonaux (LICD) (mesures structurelles d'économies, entrée en vigueur le 01.01.2014) et la situation spécifique liée à des grands contribuables, personnes physiques et morales.

Evolution des recettes fiscales

	Budget 2018	Budget 2017	Comptes 2016
Impôt sur la fortune	9'600'000	8'700'000	10'926'519
Impôt sur le revenu	78'200'000	80'200'000	77'025'510
Impôt à la source	6'700'000	6'600'000	8'076'149
Impôt sur les prestations et les bénéfices en capital	1'250'000	1'250'000	1'174'650
Impôt sur le capital	5'400'000	5'000'000	5'092'874
Impôt sur le bénéfice	33'700'000	18'900'000	23'453'531
Contribution immobilière	16'500'000	16'000'000	16'330'864
Impôt sur les gains immobiliers	1'400'000	1'600'000	3'950'650
Droits de mutations immobilières	3'000'000	3'100'000	2'931'721
Impôt sur les successions	500'000	470'000	511'243
Totaux	**156'250'000**	**141'820'000**	**149'473'711**

B. Examen de détail des principales recettes fiscales

1. Personnes physiques

Pour calculer ses estimations, l'Etat s'est fondé sur une statistique fiscale 2015 établie sur la base de taxations notifiées jusqu'au 31 août 2017 et sur la base de l'impôt 2016 enregistré à ce jour.

a) Impôt sur le revenu

En préambule, il faut constater que le rendement de l'impôt sur le revenu 2015 pour la Ville de Fribourg a été supérieur de plus de CHF 0.98 mio au rendement de l'impôt 2014.

Voici un tableau comparatif de l'évolution de l'impôt sur le revenu des personnes physiques de la Ville et du Canton :

Année (mio. CHF)	Coefficient	Ville de Fribourg			Canton de Fribourg		
		CHF	Accroissement		CHF	Accroissement	
			CHF	en %		CHF	en %
2006	0.85	68.50	0.11	0.2%	578.78	7.62	1.3%
2007 comparatif	*0.85*	*70.08*	*1.58*	*2.3%*			
2007 effectif	0.773	63.73	-4.77	-7.0%	608.39	29.61	5.1%
2008	0.773	66.78	3.05	4.8%	637.70	29.31	4.8%
2009	0.773	66.25	-0.53	-0.8%	641.00	3.30	0.5%
2010	0.773	67.10	0.85	1.3%	650.00	9.00	1.4%
2011	0.773	67.37	0.27	0.4%	653.00	3.00	0.5%
2012	0.773	68.50	1.13	1.7%	667.00	14.00	2.1%
2013	0.773	70.18	1.68	2.5%	711.00	44.00	6.6%
2014 comparatif	*0.773*	*71.11*	*0.93*	*1.3%*			
2014 effectif	0.816	75.07	4.89	7.0%	722.00	11.00	1.5%
2015	0.816	76.05	0.98	1.3%	751.00	29.00	4.0%

L'évolution démographique de la Ville démontre que pour 2016 par rapport à 2015, la population dite légale* a augmenté de 340 personnes, soit une augmentation de 0.88%. Pour la même période, la population du canton a augmenté de 4'453 personnes, soit de 1.44%. Cette augmentation de population incite le Conseil communal (avec une certaine retenue) à suivre les augmentations de revenus prévues par l'Etat pour les années 2016, 2017 et 2018.

L'Etat a arrêté son estimation fiscale de l'impôt sur le revenu 2018 à CHF 799.0 mio, calculée de la façon suivante :

- impôt 2015 : CHF 750.0 mio.
- impôt 2016 : CHF +16.0 mio par rapport à 2015 soit CHF 766.0 mio.

Aucune modification de la LICD ne vient impacter l'année fiscale 2016. Seulement l'augmentation de la population et l'augmentation des salaires nominaux.

- impôt 2017 : + 2.2% (CHF +16.0 mio) par rapport à 2016, pour un total de CHF 782.0 mio.
- Impôt 2018 : + 2.2% (CHF +17.0 mio) par rapport à 2017, soit CHF 799.0 mio.

Compte tenu de ces chiffres et de ces prévisions, la recette de l'impôt communal pour le budget 2018 peut s'établir de la façon suivante :

Estimation cantonale de l'impôt sur le revenu 2018 :		CHF	799'000'000.00
Part communale 2015 à cet impôt cantonal 2015 :			12.00%
Estimation fiscale de la Ville pour l'impôt 2018 :			
CHF 799'000'000.00 x 81.6% x 12.00%		CHF	78'238'080.00
	arrondi à	**CHF**	**78'200'000.00**
	Budget 2017	*CHF*	*80'200'000.00*

Il faut préciser que la Ville de Fribourg, de par son rôle de centre cantonal, a une tendance à voir ses impôts sur le revenu des personnes physiques moins rapidement augmenter que dans le reste du canton de Fribourg. Nos estimations sont donc légèrement plus pessimistes que celle du Canton.

* Population résidante permanente

b) Impôt sur la fortune

Le tableau ci-dessous montre une progression effective de 0.9% de l'impôt sur la fortune dans le canton de Fribourg.

Année (mio. CHF)	Coefficient	Ville de Fribourg			Canton de Fribourg		
		CHF	Accroissement		CHF	Accroissement	
			CHF	en %		CHF	en %
2005	0.85	8.20	0.96	13.3%	62.66	6.87	12.3%
2006	0.85	8.25	0.05	0.6%	67.80	5.14	8.2%
2007 comparatif	*0.85*	*8.36*	*0.11*	*1.3%*			
2007 effectif	0.773	7.60	-0.65	-7.9%	72.41	4.61	6.8%
2008	0.773	7.21	-0.39	-5.1%	68.38	-4.03	-5.6%
2009	0.773	7.75	0.54	7.5%	70.20	1.82	2.7%
2010	0.773	7.73	-0.02	-0.3%	72.90	2.70	3.8%
2011	0.773	7.50	-0.23	-3.0%	70.30	-2.60	-3.6%
2012	0.773	7.80	0.30	4.0%	74.50	4.20	6.0%
2013	0.773	8.34	0.54	6.9%	77.50	3.00	4.0%
2014 comparatif	*0.773*	*8.81*	*0.47*	*5.6%*			
2014 effectif	0.816	9.30	0.96	11.5%	83.60	6.10	7.9%
2015	0.816	9.38	0.08	0.9%	85.10	1.50	1.8%

Pour l'année 2018, l'Etat a arrêté l'estimation des recettes fiscales cantonales à CHF 93.0 mio. Aucune modification de la LICD n'impactera ces résultats. Pour 2016, en ville de Fribourg, une progression de 2% est prévue. Pour 2017, elle s'élève également à 2%.

Il est utile de rappeler que la Ville a facturé plus de CHF 9.0 mio d'impôts sur la fortune en 2015. Enfin, elle a effectué une provision supplémentaire afin de compenser le risque de pertes d'impôts sur la fortune en raison de l'âge avancé de plusieurs grands contribuables.

Après prise en compte de ces paramètres, l'estimation de rendement de l'impôt sur la fortune pour la Ville en 2018 est la suivante :

Estimation cantonale de l'impôt sur la fortune 2018 :	CHF	93'000'000.00
Part communale 2015 à cet impôt cantonal 2015 :		12.65%
Estimation fiscale de la Ville pour l'impôt 2018 :		
CHF 93'000'000.00 x 81.6% x 12.65%	CHF	9'599'832.00
arrondi à	**CHF**	**9'600'000.00**
Budget 2017	*CHF*	*8'700'000.00*

2. Personnes morales

a) Impôt sur le bénéfice

Suite à une année 2014 extraordinaire, ces résultats ne se sont pas maintenus pour l'année 2015, même si elle reste la deuxième meilleure année au niveau des recettes des personnes morales (après 2014). Les prévisions pour les années 2016 et 2017 sont positives avec une augmentation de 2% par année. La facturation effective pour l'année 2015 s'arrête à CHF 20.3 mio.

L'évolution depuis 2006 de la Commune et du Canton est la suivante :

Année (mio. CHF)	Coefficient	Ville de Fribourg			Canton de Fribourg		
		CHF	Accroissement		CHF	Accroissement	
			CHF	en %		CHF	en %
2006	0.85	16.24	-0.88	-5.1%	82.00	16.89	25.9%
2007 comparatif	0.85	19.07	2.83	17.4%			
2007 effectif	0.773	17.35	1.11	6.8%	92.00	10.00	12.2%
2008	0.773	16.50	-0.85	-4.9%	95.85	3.85	4.2%
2009	0.773	17.90	1.40	8.5%	111.46	15.61	16.3%
2010	0.773	15.74	-2.16	-12.1%	98.64	-12.82	-11.5%
2011	0.773	14.84	-0.90	-5.7%	101.30	2.66	2.7%
2012	0.773	16.85	2.01	13.5%	108.80	7.50	7.4%
2013	0.773	16.69	-0.16	-0.9%	120.70	11.90	10.9%
2014 comparatif	*0.773*	*20.87*	*4.18*	*25.0%*			
2014 effectif	0.816	22.00	5.31	31.8%	138.20	17.50	14.5%
2015	0.816	20.31	-1.69	-7.7%	138.40	0.20	0.1%

Dans ses estimations de recettes fiscales cantonales pour l'impôt sur le bénéfice des personnes morales, l'Etat présente des fluctuations très différenciées suivant les régions examinées. Ainsi a-t-il retenu, dans son budget, un montant de CHF 148.0 mio pour l'exercice 2018 (par comparaison, l'Etat avait budgété l'année passée un montant de 146.0 mio pour 2017).

Ainsi, proposition est faite de fixer le budget 2018 de l'impôt sur le bénéfice de la Ville selon le tableau ci-après :

Impôt 2016 :	estimation CHF 20.6 mios à 100 % - 75 % déjà provisionné, soit un reliquat de 25 %	CHF	5'173'000.00
Impôt 2017 :	estimation CHF 33.1 mios à 75 % - 65 % déjà provisionné, soit un reliquat de 10 %	CHF	3'310'000.00
impôt 2018	estimation CHF 38.7 mios à 65 %	CHF	25'199'000.00
		CHF	33'682'000.00
	arrondi à	**CHF**	**33'700'000.00**
	Budget 2017	*CHF*	*18'900'000.00*

L'optimisme de l'Etat, après correction des cas particuliers de la Ville de Fribourg, est suivi avec précaution. Cependant, la situation financière de plusieurs grands contribuables contribue à une nette augmentation des recettes fiscales pour les personnes morales, ceci dès l'année 2017 et qui devrait se poursuivre jusqu'à l'entrée de la nouvelle réforme fiscale (Projet fiscal 2017), avec une hausse très marquée, plus de CHF 14.8 mio, par rapport à au budget 2017.

b) Impôt sur le capital

L'impôt sur le capital des personnes morales n'a pas beaucoup évolué depuis 2009 et ce jusqu'en 2014. Cependant, une augmentation sensible de cet impôt a été constatée pour 2015. En effet, l'accroissement est de plus de 10% (+ CHF 0.5 mio) pour la Ville de Fribourg contre une augmentation de 2.6% pour le Canton.

L'évolution depuis 2006 a été la suivante :

Année (mio. CHF)	Coefficient	Ville de Fribourg			Canton de Fribourg		
		CHF	Accroissement CHF	Accroissement en %	CHF	Accroissement CHF	Accroissement en %
2006	0.85	3.59	-0.05	-1.4%	17.12	0.68	4.1%
2007 comparatif	0.85	4.41	0.82	22.8%			
2007 effectif	0.773	4.01	0.42	11.7%	19.97	2.85	16.6%
2008	0.773	4.29	0.28	7.0%	21.19	1.22	6.1%
2009	0.773	4.55	0.26	6.1%	22.21	1.02	4.8%
2010	0.773	4.32	-0.23	-5.1%	22.80	0.59	2.7%
2011	0.773	4.01	-0.31	-7.2%	21.70	-1.10	-4.8%
2012	0.773	4.25	0.24	6.0%	22.30	0.60	2.8%
2013	0.773	4.48	0.23	5.4%	24.50	2.20	9.9%
2014 comparatif	*0.773*	*4.48*	*0.00*	*0.0%*			
2014 effectif	0.816	4.73	0.25	5.6%	24.50	0.00	0.0%
2015	0.816	5.22	0.49	10.4%	25.13	0.63	2.6%

Pour l'année 2018, l'Etat a arrêté l'estimation des recettes fiscales cantonales à 27.2 mio.

Dans ces conditions, l'estimation fiscale retenue pour la Ville en 2018 est la suivante :

Estimation cantonale de l'impôt sur le capital 2018 :	CHF	27'200'000.00
Part communale 2015 à cet impôt cantonal 2018 :		24.33%
Estimation fiscale de la Ville pour l'impôt 2018 :		
CHF 27'200'000.00 x 81.6% x 24.33%	CHF	5'400'092.00
arrondi à	**CHF**	**5'400'000.00**
Budget 2017	*CHF*	*5'000'000.00*

3. Autres impôts et taxes

a) Recettes des impôts sur les gains immobiliers, les droits de mutations immobilières et l'impôt à la source

Les montants des droits de mutations immobilières, de l'impôt sur les gains immobiliers et de l'impôt à la source restent très difficiles à évaluer et se basent en partie sur l'évolution des années antérieures. Pour l'année 2018, en se basant sur le passé, mais aussi sur l'évolution actuelle du marché immobilier, les droits de mutations ont été arrêtés à CHF 2.9 mio (2017 : CHF 3.1 mio) et les gains immobiliers à CHF 1.4 mio (2017 : CHF 1.6 mio). L'impôt à la source, toujours très difficile à estimer car il dépend des événements organisés sur le territoire, a diminué de CHF 0.1 mio à CHF 6.5 mio.

C. Evolution des recettes générales - Commentaires des rubriques par Services

Seuls les écarts négatifs d'importance sont présentés dans cette section.

1. Administration générale

Conseil communal

		Budget 2018	Budget 2017	Ecart
100.436.10	Honoraires récupérés	75'000.00	150'000.00	-75'000.00

CHF 75'000.-- d'honoraires anciennement versés par les Services industriels doivent être supprimés, la société ayant été transformée en société anonyme SINEF SA.

Secrétariat de Ville

		Budget 2018	Budget 2017	Ecart
110.431.00	Emoluments de chancellerie	11'500.00	200'000.00	-188'500.00

Les émoluments de chancellerie relatifs aux travaux effectués par l'Inspectorat des constructions (permis de construire et PAD), étaient jusqu'à ce jour inclus dans cette rubrique. Ils seront désormais comptabilisés au Service d'urbanisme et d'architecture, à la rubrique 610.431.00.

2. Ecoles

Ecole de langue allemande

		Budget 2018	Budget 2017	Ecart
312.452.00	Participations des communes	1'500'000.00	1'800'000.00	-300'000.00

La convention qui lie la Ville et l'Association des CO de Sarine-Campagne et du Haut-Lac français est en cours de réévaluation, notamment en raison de la considération de la nouvelle DOSF. Le montant annoncé au budget 2017 était approximatif et ne correspond pas aux termes de la nouvelle convention, laquelle sera signée en fin d'année 2017.

Ecoles primaires

		Budget 2018	Budget 2017	Ecart
320.451.00	Participation de l'Etat	40'000.00	50'000.00	-10'000.00

Ce montant a été réduit en raison de la diminution probable du nombre d'enfants requérants.

Accueils extrascolaires

		Budget 2018	Budget 2017	Ecart
350.460.00	Subventions fédérales (OFAS)	20'000.00	30'000.00	-10'000.00

En 2018, seul l'AES Auge-Neuveville entre en considération. Vu les statistiques de présence des enfants dans cet accueil, la subvention de l'OFAS sera moins élevée.

3. Génie civil, environnement et énergie

Administration de la voirie

		Budget 2018	Budget 2017	Ecart
502.434.00	Prestations facturées à des tiers	90'000.00	110'000.00	-20'000.00

La diminution s'explique par des recettes moins grandes en relation avec les manifestations.

Véhicules et machines

		Budget 2018	Budget 2017	Ecart
510.452.00	SI Participations aux frais de véhicules	0.00	45'000.00	-45'000.00

SINEF SA a pris la décision de modifier sa pratique en matière de gestion de sa flotte véhicules. La société ne recourra plus aux services de la Ville.

Routes communales et voirie

		Budget 2018	Budget 2017	Ecart
520.436.00	Redevances pour travaux et fouilles	10'000.00	25'000.00	-15'000.00

Les autorisations d'utilisation du domaine public pour des fouilles sont en forte baisse suite à l'achèvement du réseau de fibre optique. Il s'ensuit une diminution importante des recettes.

4. Urbanisme et architecture

Bâtiments scolaires

		Budget 2018	Budget 2017	Ecart
612.423.00	Loyers appartements et locaux scolaires	39'600.00	68'000.00	-28'400.00

Perte de loyer par les départs de concierges de leur appartement de fonction (*école du Jura et de la Vignettaz*) et transformés en salles d'appuis et de bureaux pour les RE (responsables d'établissement).

Urbanisme

		Budget 2018	Budget 2017	Ecart
620.434.00	Approbations divers PAD	20'000.00	50'000.00	-30'000.00

La procédure des PAD est de longue haleine. La facturation se fait après l'examen préalable et après l'approbation. Des recettes à hauteur de CHF 50'000.- sont ambitieuses. En 2017, des émoluments pour le PAD Gachoud et PAD Gare sud ont été facturés.

5. Sports

Patinoires

		Budget 2018	Budget 2017	Ecart
913.427.00	Loyer restauration	102'000.00	122'400.00	-20'400.00

La différence est due au fait que le secteur restauration de Fribourg Gottéron s'établira dans la salle des fêtes en automne 2018. De ce fait, la location ne sera plus perçue dès la fin 2018.

Piscine du Levant

		Budget 2018	Budget 2017	Ecart
915.427.00	Location bassin	17'000.00	217'000.00	-200'000.00

Les entrées à la piscine, jusqu'ici comptabilisées sous rubrique 915.427.00 « Location bassin », sont maintenant sous rubrique 915.434.00 « Entrées piscine » (CHF 200'000.- montant inchangé au budget 2018).

6. Aide sociale

Administration

		Budget 2018	Budget 2017	Ecart
1110.436.20	Remboursements individuels LASoc	750'000.00	1'000'000.00	-250'000.00

Une projection est établie sur la base des comptes 2016 et 2017 pour estimer le budget 2018. Il est tenu compte de ces éléments à la baisse pour cette rubrique.

		Budget 2018	Budget 2017	Ecart
1110.436.40	Remboursements individuels prest. sociales 100% à charge de la Commune	250'000.00	350'000.00	-100'000.00

Idem 1110.436.20.

		Budget 2018	Budget 2017	Ecart
1110.451.10	Fact. pot commun district prest. LASoc (RSF 832.01 art. 34)	1'000'000.00	1'400'000.00	-400'000.00

Les chiffres donnés par le Service cantonal de l'action sociale ont dû être revus à la baisse car ils sont basés sur l'année 2014 et ils ne correspondent plus à la réalité. Les comptes des deux dernières années ont été pris comme référence pour estimer le montant à recevoir en 2018.

D. Evolution des charges générales - Commentaires des rubriques par Services

Sont présentés dans cette section principalement les écarts importants ayant un impact négatif sur le budget.

1. Administration générale

Conseil communal

		Budget 2018	Budget 2017	Ecart
100.318.03	Fusion du Grand Fribourg	96'470.00	0.00	96'470.00

Cette nouvelle rubrique prévoit un montant équivalent à celui prévu par l'Etat pour les travaux d'étude du projet de fusion du Grand Fribourg. Il est composé d'un montant de CHF 96'469.54 à disposition de la Ville et d'un montant de CHF 103'530.46 qui sera facturé par la Préfecture de la Sarine (rubrique 100.351.00).

		Budget 2018	Budget 2017	Ecart
100.318.20	Etudes et projets	20'000.00	0.00	20'000.00

Plusieurs postulats transmis par le Conseil général nécessitent des études approfondies et des mandats extérieurs. Le Conseil communal doit pouvoir recourir à des mandats externes lorsqu'il s'agit d'effectuer des travaux spécifiques, par exemple pour traiter des postulats complexes.

		Budget 2018	Budget 2017	Ecart
100.319.10	Dépenses non spécifiées	100'000.00	65'000.00	35'000.00

Cette rubrique a dû être réduite à plusieurs reprises pour des raisons budgétaires. Il y a lieu de la restituer, pour permettre au Conseil communal de faire face aux besoins ou opportunités non prévisibles au moment de l'établissement du budget.

		Budget 2018	Budget 2017	Ecart
100.351.00	Travaux Assemblée constitutive Grand Fribourg	103'530.00	0.00	103'530.00

Cette nouvelle rubrique prévoit un montant équivalent à celui prévu par l'Etat pour les travaux d'étude du projet de fusion du Grand Fribourg.

Secrétariat de Ville

		Budget 2018	Budget 2017	Ecart
110.315.01	Conservation et restauration des oeuvres d'art	20'000.00	0.00	20'000.00

Cette nouvelle rubrique est liée à la place donnée par le Conseil communal à la conservation, à la restauration et à la mise en valeur des œuvres d'art de la Ville, en particulier de la collection dont l'inventaire raisonné est en phase de réalisation.

		Budget 2018	Budget 2017	Ecart
110.319.00	Cotisations	51'000.00	40'000.00	11'000.00

Cette rubrique est augmentée d'un montant de CHF 15'000.--, correspondant à la cotisation à l'Association Fribourgissima Image de Fribourg Freiburg. La cotisation pour la conférence des directeurs des finances de ville suisses (CDFV) a été transférée au Services des finances (4'000 CHF).

		Budget 2018	Budget 2017	Ecart
110.365.10	Centres d'animation socioculturelle	850'000.00	0.00	850'000.00

Cette subvention à l'Association REPER pour les centres d'animation socioculturelle est un transfert du Service de la culture (rubrique 821.365.10) au secteur de la Cohésion sociale.

Votations et élections

		Budget 2018	Budget 2017	Ecart
112.310.00	Matériel	19'500.00	3'500.00	16'000.00

Il a été décidé de participer au projet "easyvote" de la Confédération, destiné à encourager les jeunes citoyens à voter, et le prix de cette action d'encouragement civique est de CHF 16'000.--.

Service des relations humaines

		Budget 2018	Budget 2017	Ecart
130.309.00	Formation professionnelle	153'000.00	120'000.00	33'000.00

Cet accroissement provient d'une part de l'augmentation d'exigences légales en termes de niveau de formation pour certaines fonctions et d'autre part du soutien à certaines formations spécialisées moyennant convention de formation. En effet, dans le cadre des AES une part significative des collaborateurs et collaboratrices doivent avoir la formation «assistant socio-éducatif ». Pour cela, un montant de CHF 13'000 est prévu en 2018 pour permettre à 4 personnes de suivre cette formation ; d'autres la suivront les années prochaines. Un montant de CHF 15'000.- correspond à des CAS prévus en 2018 également moyennant convention de formation. Finalement un montant de CHF 13'000.- provient des formations continues réglementaires des psychologues scolaires.

		Budget 2018	Budget 2017	Ecart
130.309.02	Annonces pour recherche de personnel	90'000.00	75'000.00	15'000.00

L'augmentation du nombre de recrutements nécessite un usage accru de cette rubrique. Une part des recrutements à prévoir est connue d'avance (retraites, nouveaux postes) et une autre part n'est pas du tout prévisible ; or cette partie à tendance à croître.

		Budget 2018	Budget 2017	Ecart
130.318.00	Mandats externes gestion personnel	131'000.00	49'000.00	82'000.00

Un mandat extraordinaire est prévu dans le cadre du budget 2018 pour certaines évolutions RH nécessaires. Il s'agit entre autres de l'adaptation du système salarial, de l'évolution du système d'évaluation et de communication interne. Compte tenu de la charge du Service, ces tâches ont été prévues sous forme de mandats externes.

Service juridique

		Budget 2018	Budget 2017	Ecart
140.318.15	Avis de droit	30'000.00		30'000.00

Les dossiers à traiter sur le plan juridique étant de plus en plus nombreux et complexes, des avis de droit doivent pouvoir être confiés à des experts externes.

2. Finances

Personnel

		Budget 2018	Budget 2017	Ecart
200.318.01	Etudes et évènements	195'000.00	0.00	195'000.00

Ce montant est composé de trois éléments. Un montant de CHF 50'000.- est mis à disposition du développement économique, un montant de CHF 45'000.- sera destiné à lancer le projet « Netzwerk Altstadt » et un montant de CHF 100'000.- est destiné à octroyer un mandat de définition de la politique foncière active au sein de la Ville de Fribourg, pour laquelle des montants ont déjà été réservés dans les budgets et les comptes.

		Budget 2018	Budget 2017	Ecart
200.318.02	Projets participatifs	50'000.00	0.00	50'000.00

Ce montant fait suite au postulat demandant au Conseil communal de prévoir un montant au budget pour des projets participatifs. Le processus d'attribution est en cours de définition (concours, appel, traitement, etc.).

		Budget 2018	Budget 2017	Ecart
259.382.01	Politique foncière active	5'000'000.00	1'000'000.00	4'000'000.00

En augmentant cette réserve au budget 2018, le Conseil communal confirme sa volonté de définir et promouvoir une réelle politique foncière qui lui permettra de valoriser ses terrains et de se développer de manière coordonnée et pertinente.

		Budget 2018	Budget 2017	Ecart
259.382.03	Réserve PF 17	5'500'000.00	0.00	5'500'000.00

La possibilité offerte aux Communes de créer une réserve avant l'entrée en vigueur du PF 17 en 2020 permet à la Ville de Fribourg, dans un contexte où les recettes fiscales 2017-2019 s'annoncent meilleures que prévu, de se préparer à la

baisse des recettes fiscales sur le bénéfice des entreprises et à l'augmentation des charges liées à la péréquation des ressources dès 2020.

3. Ecoles

Administration

		Budget 2018	Budget 2017	Ecart
300.352.00	Autres communes : écolages	30'000.00	5'000.00	25'000.00

Cette rubrique concerne l'écolage que la Ville paie à d'autres associations de communes pour des élèves de la Ville fréquentant un CO hors-Ville (déménagements en cours d'année, par exemple). Le montant dépend alors du nombre d'élèves concernés. En 2017, le budget est sous-estimé et le montant annoncé considérait avec prudence la manière dont allait être appliquée l'Ordonnance du 19 avril 2016 fixant des montants maximaux dans le cadre de la scolarité obligatoire, en application de la nouvelle loi scolaire.

CO du Belluard, de Jolimont et DOSF

		Budget 2018	Budget 2017	Ecart
311.309.00	Autres frais de personnel	21'540.00	8'000.00	13'540.00
311.310.00	Fournitures scolaires et appareils	190'834.00	117'412.00	73'422.00
312.318.03	Prestations externes	30'000.00	0.00	30'000.00
310.318.03	Prestations externes	13'300.00	0.00	13'300.00

A des fins d'équité et d'égalité de traitement des trois CO de la Ville de Fribourg, une nouvelle organisation des budgets est proposée dès 2018. Cette nouvelle présentation permet également une uniformisation des procédés et de l'octroi de budgets. Cela implique plusieurs rubriques comptables, sans pour autant que les budgets totaux de chaque CO ne soient augmentés (compensation des charges et des revenus supplémentaires).

Ecoles primaires

		Budget 2018	Budget 2017	Ecart
320.310.00	Fournitures scolaires	335'000.00	277'990.00	57'010.00

Suite à la prise en charge des moyens d'enseignement par le canton, le budget 2017 a été sous-estimé au moment du changement de répartition. Cette rubrique n'a pas augmenté mais a été adaptée à la réalité ; elle contient notamment les montants pour les ACT/ACM, divers matériels complémentaires (jeux) et la participation à des projets pédagogiques.

Gymnastique et sports

		Budget 2018	Budget 2017	Ecart
321.310.10	Matériel gymnastique et sports	66'100.00	25'200.00	40'900.00

Vu le nombre croissant d'enfants ayant des problèmes de psychomotricité, il est nécessaire de faire bouger les élèves durant les cours donnés en classe mais aussi durant les récréations. C'est pourquoi du matériel ludique, favorisant le mouvement, la coordination, l'équilibre et les jeux sociaux, sera proposé à toutes les écoles. Ce projet s'intitule « Roues libres ».

		Budget 2018	Budget 2017	Ecart
321.366.00	Journées et camps de ski	50'000.00	35'000.00	15'000.00

Pour l'année scolaire 2017/2018, il est prévu une journée à ski supplémentaire pour les élèves de 5H et 7H. Ceci a pour conséquence une augmentation du coût des moniteurs (2 moniteurs pour environ 50 élèves).

Accueils extrascolaires

		Budget 2018	Budget 2017	Ecart
350.317.00	Frais de repas	440'000.00	380'000.00	60'000.00

Les prix des repas dans certains accueils ont été augmentés par les fournisseurs. De plus, la capacité d'accueil et le nombre d'inscriptions ont augmenté et dès lors plus de repas sont commandés et facturés.

Crèches et accueils familial de jour

		Budget 2018	Budget 2017	Ecart
351.365.00	Crèches	5'187'000.00	0.00	5'187'000.00
351.365.01	Accueil familial de jour	360'000.00	0.00	360'000.00

Dès le 1er janvier 2018, le domaine des crèches et celui de l'accueil familial de jour quittera le Service des institutions sociales et sera repris par le Service des écoles. Ceci permettra d'avoir au sein d'un même secteur, avec les accueils extrascolaires, tout ce qui a trait à la Loi du 9 juin 2011 sur les structures d'accueil extrafamilial de jours (LStE). Ces rubriques étaient jusqu'alors sous 1040.365.20 « Petite enfance ».

On peut toutefois remarquer une augmentation de CHF 147'000.- par rapport au budget 2017 due à une augmentation du nombre de places d'accueil, résultant de la transformation de structure et du soutien à une nouvelle structure.

4. Police locale et mobilité

Service du feu

		Budget 2018	Budget 2017	Ecart
420.313.00	Matériel de lutte contre l'incendie	74'800.00	49'400.00	25'400.00
420.313.01	Matériel pour véhicules et engins	40'500.00	15'200.00	25'300.00
420.316.00	Locaux privés : loyer	45'000.00	16'200.00	28'800.00

En raison du mandat de prestations confié à la Ville de Fribourg par la Commune de Givisiez pour sa protection incendie, il est prévu :

- d'acheter le matériel de lutte contre l'incendie équipant la Caserne de Givisiez. L'ECAB a fixé le prix d'achat de ce matériel à CHF 25'000.-- (rubrique 420.313.00) ;

- d'acheter le matériel pour véhicules et engins équipant la Caserne de Givisiez. L'ECAB a fixé le prix d'achat de ce matériel à CHF 25'000.-- (rubrique 420.313.01) ;

- de louer les locaux actuellement occupés par le Corps des sapeurs-pompiers de Givisiez, à la route du Crochet 1, pour un loyer de CHF 2'400.-- par mois, charges comprises (rubrique 420.316.00).

Mobilité

		Budget 2018	Budget 2017	Ecart
430.314.00	Travaux par des tiers	90'000.00	70'000.00	20'000.00

L'augmentation de CHF 20'000.- de cette rubrique est nécessaire pour tenir compte du suivi des chantiers par des bureaux d'ingénieurs (ex. adaptations routières à intégrer dans le cadre des chantiers). Ce coût comprend : avant-projet, projet, procédure, appel d'offres, direction des travaux. Ces tâches sont en relation avec des travaux commandés par la Mobilité, dans le cadre de chantiers concernant plusieurs maîtres d'ouvrages et/ou Services de la Ville.

		Budget 2018	Budget 2017	Ecart
430.318.00	Etudes et projets	70'000.00	55'000.00	15'000.00

L'augmentation de cette rubrique est justifiée par le développement de la ville, les PAD, les grands projets, les grands chantiers, SmartCity, les demandes des citoyens (par ex. pétitions), du Conseil général (postulats), des Associations de quartiers et la complexité des dossiers qui nécessitent d'avoir recours à des appuis externes sans quoi, le suivi des dossiers n'est plus possible. En 2018, les études nécessaires au suivi du Plan directeur partiel des transports (PDpT) relatif au projet Poya nécessitent l'inscription d'un montant supplémentaire.

5. Génie civil, environnement et énergie

Administration de la voirie

		Budget 2018	Budget 2017	Ecart
502.314.00	Bâtiments et installations (entretien)	65'000.00	25'000.00	40'000.00

L'augmentation concerne la nécessité d'adapter la station-service de carburant du site des Neigles. Il s'agit d'adapter aux normes de sécurité une colonne de remplissage, de remplacer l'automate et de mettre en place un nouveau contrôle automatique des citernes de carburant. Toutes ces interventions représentent un montant de CHF 40'000.-.

Traitement et évacuation des eaux

		Budget 2018	Budget 2017	Ecart
532.318.20	Etudes et projets (STEP)	70'000.00	55'000.00	15'000.00

Le projet de réaliser un chauffage à distance en utilisant les eaux de la STEP prend tout son sens dans le cadre de la politique énergétique aussi bien fédérale que cantonale et communale. Ce projet serait raccordé au réseau qui est en train de voir le jour et alimenterait principalement le quartier du Schoenberg. L'augmentation budgétaire concerne les études nécessaires pour continuer ce projet.

Energie et développement durable

		Budget 2018	Budget 2017	Ecart
560.314.10	Sites et sols pollués	570'000.00	0.00	570'000.00

Cette rubrique était préalablement référencée sous 531.314.10 de la décharge de Châtillon. Elle a été déplacée dans le nouveau secteur Energie et développement durable qui traite également des éléments relatifs à l'environnement.

		Budget 2018	Budget 2017	Ecart
560.318.20	Etudes et projets	60'000.00	0.00	60'000.00

Le nouveau secteur Energie et développement durable prévoit des études en relation avec ces thématiques. Il s'agit donc d'une nouvelle rubrique.

6. Urbanisme et architecture

Bâtiments scolaires

		Budget 2018	Budget 2017	Ecart
612.312.30	Gaz, mazout	950'000.00	750'000.00	200'000.00

La consommation d'énergie augmente par les nouveaux bâtiments construits, les 2 bâtiments du cycle d'orientation allemand DOSF, les pavillons scolaires de la Heitera, du Bourg, du Jura et de la Vignettaz. Cette rubrique a totalisé un montant de CHF 803'617.10 à fin 2016.

		Budget 2018	Budget 2017	Ecart
612.314.00	Entretien par des tiers	500'000.00	450'000.00	50'000.00

Plusieurs salles de classe doivent être rafraîchies, soit peinture, revêtement de sol et luminaires dans divers sites scolaires.

		Budget 2018	Budget 2017	Ecart
612.315.00	Installations et équipements (entretien)	85'000.00	70'000.00	15'000.00

Cette rubrique comprend les contrats de maintenance (ascenseurs, télésurveillance, détection incendie, ventilation, traitement d'eau, nacelle, extincteurs, éclairage de secours, entretien toiture, etc.) qui augmente pour les nouveaux bâtiments construits, les 2 bâtiments du cycle d'orientation allemand DOSF, les pavillons scolaires de la Heitera, du Bourg, du Jura et de la Vignettaz.

Bâtiments locatifs

		Budget 2018	Budget 2017	Ecart
613.315.00	Installations et équipements (entretien)	35'000.00	22'000.00	13'000.00

Tous les contrats de maintenance (ascenseurs, télésurveillance, détection incendie, ventilation, traitement d'eau, nacelle, extincteurs, éclairage de secours, entretien toiture, etc.) en lien avec cette rubrique sont maintenant pris en charge uniquement par cette rubrique. Cette rubrique a totalisé un montant de 36'780.- à fin 2016.

Ateliers et dépôts

		Budget 2018	Budget 2017	Ecart
614.315.00	Installations et équipements (entretien)	20'000.00	3'000.00	17'000.00

Tous les contrats d'entretien (ascenseurs, télésurveillance, détection incendie, ventilation, traitement d'eau, nacelle, extincteurs, éclairage de secours, etc.) en lien avec cette rubrique sont maintenant pris en charge uniquement par cette rubrique. Cette rubrique a totalisé un montant de 18'324.- à fin 2016.

Parcs et promenades

		Budget 2018	Budget 2017	Ecart
621.311.00	Outillage (achat)	35'500.00	15'500.00	20'000.00

Il est constaté une usure mécanique importante de la faucheuse à fléaux Bucher Elite, mise en service en 2003 et il est nécessaire de la remplacer pour un montant de CHF 20'000.-.

7. Informatique

Exploitation

		Budget 2018	Budget 2017	Ecart
700.311.00	Installations et équipements	138'000.00	120'000.00	18'000.00

Les augmentations sont dictées par deux objets : a) l'ergonomie de nouvelles applications informatiques et l'accès permanent à plusieurs solutions nécessitent que des places de travail soient dotées d'un deuxième écran; ce projet est réparti sur les années 2017 et 2018 ; b) le domaine des beamers est ajouté au catalogue de prestations. D'autres objets non récurrents (plotter) et des réductions de prix concourent à la diminution générale de la rubrique.

Centrale d'impression

		Budget 2018	Budget 2017	Ecart
701.311.00	Achat équipements et installations	16'000.00	0.00	16'000.00

Acquisition d'une machine à relier et à rainer pour la confection de documents de plus grande qualité (rapports, brochures, etc.).

8. Culture

Administration

		Budget 2018	Budget 2017	Ecart
800.318.10	Marketing urbain	50'000.00	0.00	50'000.00

Le montant de CHF 50'000.- est inscrit au budget 2018 pour permettre de développer et de réaliser le concept de marketing urbain en particulier « Made in Fribourg/Freiburg » pour accroitre la visibilité des acteurs culturels et des manifestations d'importance.

9. Sports

Autres terrains et installations

		Budget 2018	Budget 2017	Ecart
912.311.00	Equipements et installations (achat)	45'000.00	20'000.00	25'000.00

La différence est due à la volonté d'installer des d'éléments de fitness urbain de type « street workout » dans le quartier du Schönberg.

Subventions

		Budget 2018	Budget 2017	Ecart
921.365.10	Manifestations et promotion sportive	190'000.00	140'000.00	50'000.00

La différence est principalement due à l'organisation à Fribourg du prologue et du départ de la 1ère étape du Tour de Romandie en avril 2018.

10. Aide sociale

		Budget 2018	Budget 2017	Ecart
1120	Contributions selon dispositions légales	24'101'181.90	0.00	24'101'181.90
1130	Autres participations et subventions	796'900.00	0.00	796'900.00

Le Service des institutions et assurances sociales (SIAS) cesse d'exister au 31.12.2017. Le secteur de l'Accueil de la petite enfance est transféré au Service des écoles (SEV) ; les autres tâches (Office communal du travail (OCOT), autres participations et subventions, mesures actives) passent au Service de l'aide sociale (SASV). Dès l'exercice 2018, le chapitre 10 du budget et des comptes ne sera donc plus utilisé.

Ce changement n'a pas d'incidence financière pour la Ville, mais nécessite de répartir les rubriques budgétaires du SIAS entre :

- SEV : accueil de la petite enfance (anc. rubrique 1040.365.20), sauf un montant prévu pour les placements urgents dans les situations suivies par le SASV ;

- SASV : placements urgents (nouvelle rubrique 1130.365.20), des contributions selon dispositions légales (nouveau groupe de rubriques 1120), des autres participations et subventions (1130, sauf l'accueil de la petite enfance) et des contrats de droit privé TR (1154).

Les rubriques du SIAS concernant l'administration (anc. 1000, 1010 et 1020) suivent la même répartition : l'OCOT est rattaché au SASV et les dépenses budgétées s'ajoutent au groupe de rubriques 1100.

CHAPITRE III

Politique du personnel

A. Effectif du personnel et dotation

Bien que le Conseil communal poursuive sa politique de rigueur, que chaque poste devenu vacant donne lieu à une analyse de l'opportunité du remplacement et/ou d'une éventuelle réorganisation qui pourrait en découler et que chaque demande de création de poste fasse l'objet d'une analyse rigoureuse de son besoin effectif, force est de constater que la croissance importante des tâches à réaliser nécessite des nouveaux besoins en personnel.

Cette croissance a des causes multiples : les nombreux projets en cours, les nouvelles exigences légales ou réglementaires, les besoins et les attentes croissantes de la population, du tissu économique et tout simplement aussi, de l'accroissement de la population impliquant un volume de travail plus important. Par ailleurs, les efforts de rationalisation et la recherche d'efficience conduisent parfois à internaliser des tâches plutôt que de les externaliser, conduisant certes à un accroissement des charges du personnel, mais entraînant aussi une réduction d'autres coûts de fonctionnement du côté des services. A l'inverse, pour les postes qui peuvent être temporaires, des mandats externes sont donnés afin de ne pas se lier avec plus de charges qu'il n'en faut.

Par ailleurs, la volonté d'une croissance maitrisée et limitée des charges du personnel n'a pas toujours été en adéquation avec l'accroissement effectif de la charge de travail. La marge de manœuvre qui pouvait éventuellement exister çà et là a disparu depuis longtemps. Ainsi le plus souvent, le renoncement à un poste demandé implique automatiquement une réduction, ou un report dans le temps de tâches dans le secteur concerné. Pour les secteurs en surcharge, le renoncement à tout ou à une partie des postes demandés est porteur de risques touchant à la santé des collaborateurs, de risques financiers liés aux remplacements des personnes qui ne tiendraient pas le coup, de risques de défauts ou de fautes, eux-mêmes générateurs de coûts supplémentaires, de risques d'accroissement du turn-over, de déficit d'image et de difficultés de recrutement, etc. Un accroissement de la pression sur le personnel serait dans ce sens un choix hasardeux et discutable, engageant par ailleurs la responsabilité de la Ville en tant qu'employeur sur les potentielles difficultés à venir.

1. Nouvelles présentation de la dotation

Depuis longtemps il existe certains postes qui font partie de la dotation usuelle du personnel de la Ville, mais qui, en fait, ne concernent pas son exploitation. Ces postes sont financés par des tiers. Jusqu'à maintenant ces postes n'étaient visibles dans le budget que s'ils étaient associés à des collaborateurs engagés en contrat de droit public. Dans ces cas une rubrique de produit compensait la charge correspondante aux salaires. Lorsque ces engagements étaient temporaires, ils n'apparaissaient pas dans le budget de fonctionnement, mais étaient présent dans les comptes, tant pour la part des charges que pour celle des produits.

Depuis deux ans, des contrats de droit public à durée déterminée ont été introduits afin d'engager du personnel en charge de projets importants. Les dépenses correspondantes aux salaires et charges sociales de ces collaborateurs sont incluses dans les budgets de ces projets. Ces postes n'apparaissaient pas dans le budget de fonctionnement puisqu'ils étaient inclus dans les investissements correspondants. Mais à nouveau, ils étaient présents dans les comptes avec les écritures compensatoires adéquates.

Afin d'éviter cette différence entre budget et comptes et illustrer en toute transparence le personnel travaillant pour la Ville de Fribourg, la présentation de la dotation du personnel a été modifiée. Elle fait dorénavant la distinction entre personnel dans ou hors du fonctionnement. L'évolution de chacune de ces catégories apparait également de façon séparée.

Pour compléter cette nouvelle façon de procéder et améliorer la lisibilité, des rubriques budgétaires spécifiques pour chaque service ont été créées. Elles ont la numérotation suivante xx9.xxx.xx. Par exemple la rubrique 609.301.00 regroupe les salaires du Service d'urbanisme et architecture du personnel engagé en contrat de durée déterminée de droit public (CDD) sur les projets d'investissements.

2. Postes nouveaux ou à confirmer

La liste ci-dessous décrit les postes ajoutés au budget 2018 pour couvrir aussi bien la croissance ordinaire qu'extraordinaire des charges de fonctionnement (sans personnel refacturé à des tiers ou activé sur un projet d'investissement).

60% **AG Chargé de projets à l'Intégration** Afin de permettre au secteur de la cohésion sociale de réaliser les tâches qui lui ont été confiées en rapport à la jeunesse et de poursuivre le développement du projet « Paysage éducatif » dans divers quartiers de la Ville de Fribourg et de mettre en œuvre le postulat 180, il est prévu la création d'un poste à 60%. Il permettra de titulariser la personne actuellement en charge de ces projets.

40% **AG Historien d'art aux archives** Il subsiste, depuis le départ en retraite de deux collaborateurs des archives, un solde de 0.6 EPT qui n'a pas été repourvu. Le montant correspondant à cette dotation a servi à financer des contrats de droit privé dans ce secteur. Ceux-ci ont démontré ces dernières années l'importance de disposer aux Archives de la Ville de compétences dans le domaine de l'histoire de l'art. A la dotation disponible de 60%, il manque 40% pour obtenir un 100%. Cet accroissement permettra de pérenniser les engagements en droit privé actuels.

20% **FI Collaborateur administratif** L'accroissement de la charge de travail du secteur Impôt et contentieux conduit à l'accumulation d'heures supplémentaires qu'il n'est pas possible de résorber naturellement. Cette augmentation de la dotation doit permettre à ce secteur de retrouver son équilibre.

50% **PM Collaborateur administratif** Le Service constate un accroissement constant de la charge de travail résultant d'une part du nombre croissant d'affaires à traiter et d'autre part de la multiplication et de la complexification des procédures administratives. Bien que des améliorations de processus réalisées depuis plusieurs années aient permis des gains d'efficacité, il y a toujours une surcharge du personnel administratif. La création de ce poste doit permettre d'y remédier.

50% **PM Technicien mobilité** Le secteur Mobilité a vu ses tâches croître au cours des dernières années. En effet les nombreux projets stratégiques menés par le Service d'urbanisme et d'architecture ont des répercussions inévitables sur le secteur Mobilité. D'autre part, les tâches opérationnelles en lien avec l'élaboration des dossiers de mises à l'enquête et aux procédures y relatives ont été partiellement puis totalement déléguées au secteur Mobilité. Le poste demandé devra permettre de faire face à cet accroissement de charge.

20% **GC Energie et développement durable** Le GC a effectué une réorganisation qui a conduit à la création d'un secteur Energie et développement durable. Le poste qui le chapeaute a été défini, puis engagé à 80% alors même qu'il n'y avait qu'une dotation disponible insuffisante de 60%. Cet accroissement de dotation permet d'y remédier.

40% **GC Collaborateur technique** Le secteur du Cadastre a dû évoluer pour intégrer entre autre le cadastre 3D. Par ailleurs, une réduction du taux d'activité d'une collaboratrice du secteur pour raison de santé a laissé vacant un 40%. Afin de constituer un poste à hauteur de 80% pour répondre au besoin du secteur, une augmentation de la dotation de 40% est nécessaire. Elle permettra l'engagement en contrat de droit public d'un collaborateur déjà actif actuellement en contrat de droit privé pour ces tâches.

50% **UA Collaborateur technique** L'évolution des tâches, les mises à jour permanentes du PAL et les autres projets urbains contribuent à l'accroissement de la charge de ce secteur. Un collaborateur a été engagé en contrat de droit privé à 100% pour y faire face et notamment pour pallier l'absence, puis le départ à la retraite d'un autre collaborateur. Ce départ a laissé un poste vacant à 50%, or c'est bien un 100% qui est requis aujourd'hui. L'accroissement de la dotation du secteur de 0.5 EPT permettra de pérenniser le poste déjà occupé aujourd'hui.

45% **UA Personnel de nettoyage** L'ouverture du Werkhof nécessite du personnel d'entretien en appui au concierge à qui ce bâtiment a été attribué. Ce salaire devrait être financé par les locations de la salle polyvalente. De même, pour l'extension de l'Hôpital des Bourgeois, 20% ont également été ajoutés à la dotation du personnel de nettoyage.

100% **IN Chef de projet** Le nombre et l'importance des projets suivis par le Service informatique sont continuellement croissants. Parmi eux il en est des majeurs impliquant plusieurs services communaux, voire la totalité. Afin de disposer des ressources nécessaires pour la réalisation de cette tâche le service a besoin d'un chef de projet IT, celui-ci participera à la mise en place d'un véritable « project management office » (PMO), il pilotera et conduira plusieurs projets et sera actif dans plusieurs réalisations du Service informatique.

80% **SP Coordinateur du sport** Ce poste est une demande résultant de la réorganisation du Service des sports. Il prendra en charge les aspects promotionnels du sport. Sa mission comprendra aussi la recherche des subventions pour les infrastructures et autres projets sportifs. Finalement, il s'occupera aussi de la gestion de la salle des fêtes, de la coordination du sport et de la location des infrastructures du Site sportif Saint-Léonard.

50% **SP Employé de bain** Suite à l'entrée en vigueur de nouvelles normes de sécurité pour les piscines publiques, une nouvelle organisation doit être mise en place. Après une première augmentation de 0.5 EPT en 2017, une dotation supplémentaire de 0.5 EPT est octroyée cette année.

100% **AS Assistant social** Si le nombre de nouveaux dossiers et de situations suivis par le Service social est resté stable ces derniers temps, les exigences dans le suivi et le contrôle des situations se sont accrues. Ainsi, la prise en charge professionnelle des bénéficiaires et le travail de fond qu'il implique nécessitent toujours plus de temps. Dès lors une augmentation progressive de 1 EPT de la dotation en assistants sociaux du Service est demandée afin d'assurer le niveau de prestations et d'offrir de bonnes conditions de travail.

80% **CA Responsable de secteur social** La charge du Service des curatelles d'adultes n'a cessé de croître pour atteindre près de 1'000 mandats aujourd'hui. En revanche la dotation a été plafonnée ces dernières années faute de place pour accueillir les nouveaux postes pourtant nécessaires. Cette limitation tombe avec les nouveaux espaces attribués à ce Service. Dès lors il est enfin possible de prévoir la création d'un nouveau poste de Chef de secteur social qui déchargera quelque peu les 2 responsables actuels et permettra d'améliorer l'encadrement et la formation des jeunes AS nouvellement engagés.

60% **CA Assistant social** La charge de ce service est en croissance chronique et l'augmentation du nombre de dossiers nécessite la création de postes supplémentaires d'assistant social.

240% **CA Collaborateur administratif** C'est sur le plan administratif que le Service entend mettre l'accent en ce qui concerne sa dotation. En effet selon les normes usuelles, il faudrait sur le plan administratif une dotation de 13.4 EPT alors que le Service n'en a que 7.66 aujourd'hui. Par la création de ces nouveaux postes il sera possible d'améliorer le fonctionnement du Service et de mieux répartir les tâches entre AS et administration. Un des postes est déjà occupé par une personne en contrat de droit privé et pourra ainsi être pérennisé, les autres seront de nouveaux engagements à faire.

3. Réductions ou suppressions de postes

Il n'y a aucune réduction ou suppression de poste à relever dans le cadre du nouveau budget.

4. Transfert de postes ou de dotation

Plusieurs réorganisations ont eu lieu durant l'année, elles ont conduit à certains transferts de personnel ou de dotation reportés dans les colonnes « transfert » du tableau récapitulatif des dotations.

Le secteur de la Centrale d'impression constitué de 3.9 EPT a été déplacé de l'Administration générale (AG 110.301.xx) au Service informatique (IN 701.301.xx).

La dotation pour le développement durable de 0.6 EPT a été transférée de l'Urbanisme et architecture (UA 601.301.xx) au Génie civil (GC 560.301.xx) à l'occasion de la création d'un secteur dédié aux questions de développement durable, d'énergie et d'environnement.

Les tâches relatives aux crèches et à la petite enfance représentant une dotation de 0.3 EPT ont été transférées du Service des institutions et assurances sociales (IAS 1020.301.xx) vers le Service des écoles (EC 350.301.xx).

5. Modifications temporaires

Comme chaque année, il existe encore quelques fluctuations temporaires. Il s'agit de besoins limités dans le temps, tels que le remplacement de collaborateurs dont les problèmes de santé conduiront à des situations AI, mais qui sont toujours dans l'effectif ; ou encore de projets particuliers, limités dans le temps, nécessitant des ressources supplémentaires.

A l'inverse, il peut y avoir des besoins qui ont été différés, conduisant ainsi à des baisses momentanées, sans que pour autant les postes correspondants ne soient supprimés. Ces changements n'amènent pas de modification de la dotation des Services concernés.

6. Dotation

Selon la nouvelle présentation, la dotation du personnel, qui était de 496.0 EPT dans le budget 2017 (489.1 + 6.9), se porte à 512.8 EPT dans le budget 2018 (499.9 + 12.9), soit une augmentation de 16.8 EPT (10.8 en fonctionnement et 6 hors fonctionnement, c'est-à-dire refacturés ou alloués à des projets). Ces postes devraient se répartir sur 634 personnes (cf. « Tableau de la dotation du personnel par services » en annexe).

B. Indexation des salaires et évolution des charges du personnel

1. Indexation

L'évolution des prix qui a eu lieu entre septembre 2016 et septembre 2017 a montré une tendance fluctuante à la baisse, puis à la hausse de l'indice des prix à la consommation. Partant de 106.9 pt, il s'est finalement arrêté à 107.6 pt. Malgré cette légère croissance et compte tenu du fait que les baisses des années antérieures n'avaient pas été reportées sur les salaires, le Conseil communal a décidé qu'aucune indexation des salaires n'aurait lieu cette année.

2. Evolution des charges du personnel

Dans son plan financier, le Conseil communal s'est donné comme règle une croissance ordinaire des charges du personnel, limitée à 1.5% par année, il essaie le plus possible de s'y tenir lors de l'élaboration de chaque budget. Une telle croissance représente un montant d'environ CHF 900'000.-.

Les charges du personnel évoluent de CHF 59.05 mio pour 2017 à CHF 61.60 mio, soit une progression de CHF 2.57 mio. Toutefois, ces charges englobent un certain nombre de postes associés à des investissements ou financés par des tiers pour un montant de près de CHF 1.40 mio ; ils doivent être séparés du fonctionnement pur, il reste ainsi une croissance d'environ CHF 1.20 mio, soit 2.0%. Le Conseil communal est très soucieux de la croissance de ces charges et entamera une réflexion sur de possibles mesures à court terme dès l'an prochain, en plus du projet SCI qui devrait donner des pistes d'amélioration de l'efficience sur le plus long terme.

Les charges du personnel représentent en 2018 le 27.11% des charges totales (sans les imputations internes) contre 27.79% en 2017. Si on extrait également la part hors fonctionnement, ce taux baisse à 26.5%.

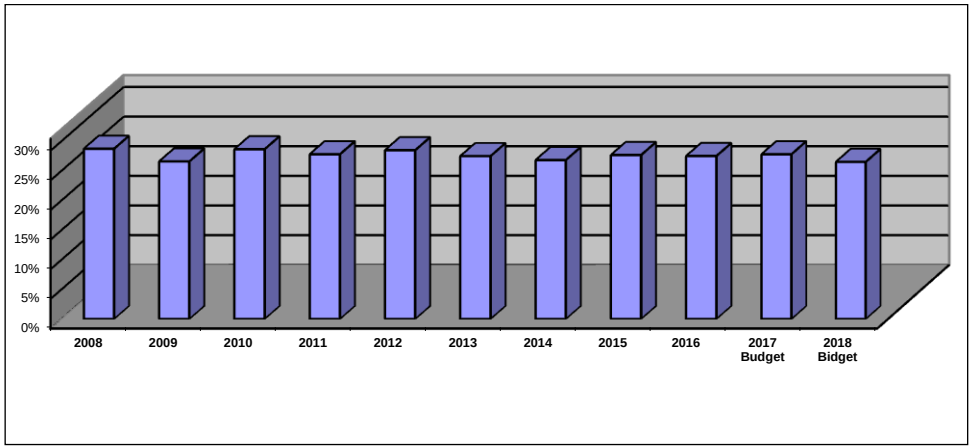

Le tableau ci-dessus illustre la stabilité de la répartition des charges du personnel relativement aux charges totales des 10 dernières années.

Le tableau des EPT par Service figure en annexe de ce document.

CHAPITRE IV

Situation financière de la Commune

Le budget 2018 est pour la quatrième fois de suite bénéficiaire. Cette situation est due à plusieurs facteurs. Tout d'abord, l'augmentation du coefficient d'impôt voté dans le cadre du budget 2014 pour couvrir les nouvelles charges liées à la mise en place de la deuxième année d'école enfantine et pour permettre la construction d'infrastructures scolaires, participe à l'évolution positive des comptes. A cette mesure d'adaptation pour le ménage communal s'ajoute l'augmentation positive et partiellement inattendue de l'assiette fiscale, annoncée par l'Etat de Fribourg et réajustée par la Ville conformément aux particularités communales. De plus, la nouvelle politique d'activation des investissements, la gestion transparente des finances et le développement d'outils de gestion financiers permettent au Conseil communal de piloter le ménage communal de façon proactive en tenant compte des opportunités mais surtout aussi des risques futurs. A noter que le niveau actuel des taux d'intérêt conforte le Conseil communal dans sa volonté d'investir de manière importante, mais son évolution reste à surveiller activement.

En fonction des données actuelles, le plan financier 2018-2022 remis en même temps que le projet de budget montre d'importants besoins en investissements ces prochaines années. L'équilibre financier reste un défi majeur dans un contexte où le dynamisme et le développement de la Ville sont à promouvoir.

La problématique des subventions futures des projets d'agglomération, l'entrée en vigueur du projet fiscal PF 17, le site de la Pila, ainsi que les conséquences des mesures structurelles d'économie de l'Etat de Fribourg (MSE) pourront avoir des impacts financiers importants durant les 5 à 10 prochaines années.

En ce qui concerne la gestion interne de l'administration communale, de grands efforts se font et continueront de se faire. Voici une liste non exhaustive des projets qui feront l'objet d'un suivi particulier en 2018 :

- La mise en place d'un système de contrôle interne (SCI), qui vise à améliorer la maîtrise des processus internes et le respect des futures normes comptable MCH2.
- L'introduction d'une gestion électronique des documents (GED), qui vise à améliorer la gestion des documents de l'administration et à diminuer les besoins en papier.
- L'optimisation des processus comptables et solutions informatiques dans les domaines des assurances sociales, curatelles d'adulte et finances, y compris la gestion des créanciers.
- L'harmonisation des solutions et règlements en ce qui concerne les systèmes de communication et la téléphonie en particulier.
- La réactualisation des règlements communaux principaux et des règlements liés à des modifications législatives.
- La refonte totale du site internet de la Ville.

CHAPITRE V

Budget des investissements

L'ensemble des investissements communaux porte, pour l'année 2018, sur un montant de CHF 66'070'067.- qui se répartit ainsi :

Catégorie I	CHF	10'194'000.00
Catégorie II	CHF	17'595'000.00
Catégorie III	CHF	38'281'067.00
Total	**CHF**	**66'070'067.00**

A titre d'information, voici les dépenses annuelles d'investissements des comptes 2012 à 2016 de la Ville de Fribourg :

2012	CHF	35'679'916
2013	CHF	24'939'456
2014	CHF	24'019'812
2015	CHF	25'453'079
2016	CHF	33'251'389
	Fr.	**143'343'652**

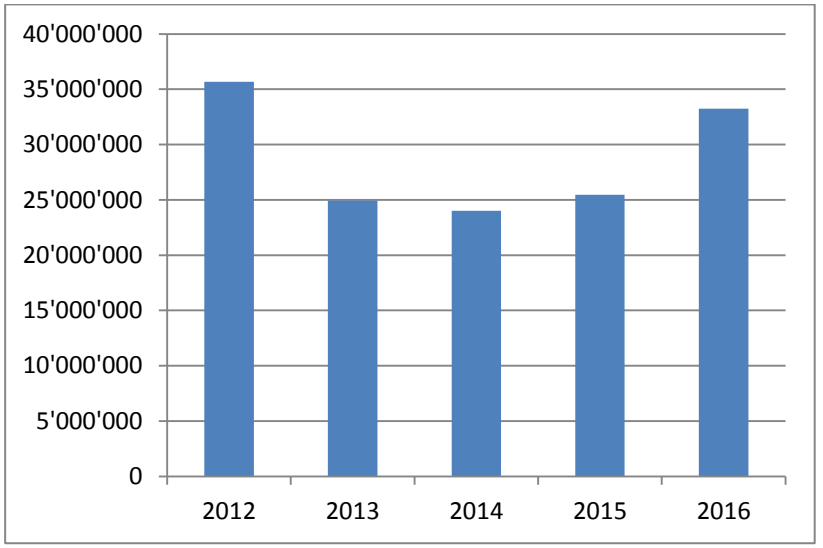

A. Explications détaillées des investissements

1. Catégorie I

Dans cette catégorie figurent les objets déjà décidés par le Conseil général. Il s'agit :

- des investissements inscrits au budget 2017 en catégorie III et pour lesquels une décision a été prise en 2017 ;
- des investissements de catégorie II acceptés au budget précédent mais qui n'ont pas encore été réalisés, même partiellement, et qui doivent être maintenus ;
- des tranches annuelles d'investissements effectués sur plusieurs années.

Les montants de la catégorie I dépendent de l'estimation des dépenses qui seront comptabilisées jusqu'à fin 2017.

2. Catégorie II

Liste des objets décidés dans le cadre du présent budget :

Ecoles

300.506.19	Renouvellement du mobilier scolaire + informatique 2018	CHF	525'000
312.506.00	Renouvellement du mobilier CO de Jolimont	CHF	400'000

Police locale et mobilité

401.506.23	Achat de parcomètres pour extensions des zones "vignettes-habitants" 2018	CHF	100'000
401.506.24	Radars pour installations lumineuses 2018	CHF	80'000
402.506.00	Raccordements électriques pour manifestations	CHF	200'000
420.506.31	Achat fourgon PR (2011) de Givisiez	CHF	55'000
420.506.32	Achat tonne-pompe (2005-2013) de Givisiez	CHF	50'000
420.506.33	Achat véhicule intervention (2014) de Givisiez	CHF	45'000
430.501.13	Mise en conformité des passages piétons 2018	CHF	150'000
430.501.14	Modération de trafic, sécurité sur le chemin de l'école - piétons, deux roues, transports publics 2018	CHF	100'000

Génie civil, environnement et énergie

520.501.19	Entretien des chaussées et trottoirs 2018	CHF	620'000
520.501.20	Dangers naturels : assainissement des falaises 2018	CHF	100'000
520.501.21	Loi sur les handicapés (Lhand) - mise en conformité des arrêts TC 2018	CHF	150'000
520.501.22	Mesures d'assainissement pour la protection contre le bruit 2018	CHF	700'000
520.501.23	Ouvrage d'art : Mur de la place de la Palme, fontaine et voûte	CHF	60'000
520.501.24	Ouvrage d'art : Pont de Zaehringen	CHF	170'000
520.501.26	Pont Zaehringen : Etude architecturale portant sur l'intégration des filets de protection anti-suicide	CHF	100'000
520.506.19	Saleuses / remplacement 2018	CHF	50'000
520.506.20	Véhicules / remplacements 2018	CHF	290'000
531.501.10	Décharge de Châtillon étapes 5 et 6	CHF	2'000'000
531.501.11	Décharge de Châtillon : traitement des déchets et boues de voirie	CHF	2'900'000
531.506.01	Décharge de Châtillon: remplacement de la torchère	CHF	300'000
532.501.47	Collecteurs d'évacuation des eaux usées / assainissement	CHF	1'500'000
532.506.06	Station d'épuration : traitements des micro-polluants	CHF	250'000

Urbanisme et architecture

611.503.31	Assainissements énergétiques : système de chauffage 2018	CHF	100'000
611.503.32	Assainissements énergétiques des bâtiments communaux, enveloppe 2018	CHF	450'000
611.503.33	Joseph Piller : transformation intérieure, réfection halle de sport, aula (exposition) et hall d'entrée	CHF	300'000

611.503.34	Sécurité nouvelles normes incendies, électricité 2018	CHF	150'000
612.503.09	Halle sport Motta, réfection vestiaires et enveloppe, travaux	CHF	200'000
612.503.11	Vignettaz – Bâtiment B : Rénovation / transformation – Etudes	CHF	600'000
612.503.15	CAD Vignettaz – Avance Groupe E Celsius sur frais d'exploitation pour les 20 prochaines années	CHF	585'000
612.503.17	CAD Vignettaz : contribution de raccordement, adaptation centrale et distribution existante, travaux	CHF	200'000
612.503.18	CO Belluard : rénovation des salles de classes : 1ère étape 2018 : Système d'obscurcissement de la halle de gym	CHF	450'000
612.503.19	CO Jolimont : vestiaires halles de gym et sous-station	CHF	200'000
612.503.20	Site scolaire du Jura : assainissement énergétique des bâtiments A, F et G suite à l'introduction du CAD	CHF	210'000
612.503.21	Ecole enfantine de la Heitera, réfection des revêtements de sol, ventilation naturelle de faux-plafonds, travaux	CHF	50'000
612.503.22	Jura G : Ancienne maison concierge, salles spéciales et logopédie, travaux	CHF	100'000
613.503.35	Gottéron 13 : rafraichissement après départ des locataires, travaux	CHF	80'000
613.503.37	Pierre-Aeby 3: Arcades chauffage et CAD	CHF	225'000
613.503.38	Villa Caecilia: Fond, murs, plafond et étanchéité	CHF	360'000
615.503.00	Création d'un WC public au Parc des Maggenberg, études et travaux	CHF	100'000
618.503.33	Route des Neigles 39 : Assainissement : études	CHF	50'000
620.501.66	Fribourg (ou)vert : réalisation projets paysagers : études et travaux Agglo 3NP.07.03 (Ae PA3)	CHF	130'000
620.501.67	PAL révision – logements + communication : compléments, études	CHF	100'000
620.501.72	Plan directeur du mobilier urbain et déploiement sur trois ans (2019, 2020, 2021), étude	CHF	80'000
620.503.73	Réaménagement de la place du Pertuis et de la rue de la Neuveville, études	CHF	55'000
620.501.76	Paysage Nature en Ville, réalisations 2018	CHF	150'000
620.501.77	Grand-Places - Espaces publics sur le parking de liaison et à l'arrière de Fribourg centre	CHF	150'000
621.500.08	Place de Jeux Rte de la Gruyère : étude et travaux	CHF	190'000
621.506.16	Parcs et Promenades - cimetière ; véhicules / remplacement 2018	CHF	70'000

Informatique

700.506.52	Renouvellement périodique équipements datacenters	CHF	420'000
700.506.54	Fibre optique FriNeta	CHF	70'000
700.506.56	Acquisition d'une solution de gestion pour le domaine des accueils extrascolaires (AES)	CHF	90'000
700.506.57	Acquisition d'une solution de gestion pour le domaine des ressources humaines (SIRH)	CHF	120'000

Sports

911.501.03	Terrains de football du Grabensaal : changement des mâts d'éclairage	CHF	125'000
911.503.02	Guintzet : assainissement WC publics y compris WC handicapés	CHF	100'000
911.506.00	Terrains de football : Arrosage automatique	CHF	80'000
914.503.00	Gîte d'Allières : extérieur	CHF	200'000
915.503.04	Piscine du Levant : assainissement canalisation autour bassin	CHF	60'000
917.506.00	Halle omnisports : compléments installation sono	CHF	100'000
Total catégorie II		**CHF**	**17'595'000**

Explications par objet :

300.506.19 Renouvellement du mobilier scolaire + informatique 2018 CHF 525'000

Cet investissement comprend un montant de CHF 325'000.- destiné à l'achat de mobilier et de matériel informatique dans les écoles de 1H à 11H, soit en renouvellement, soit en raison de l'ouverture de classes due à l'augmentation des effectifs. Pour l'informatique, il s'agit également du suivi de la mise en conformité des installations dans toutes les écoles selon les recommandations du Service cantonal des technologies d'information et de communication (Fri-tic). Dans ce sens et afin de répondre au cahier des charges, un groupe de projet sera créé pour harmoniser l'offre informatique de 1H à 11H et centraliser la gestion de l'informatique d'une part pour les écoles du premier et deuxième cycle, et d'autre part pour les cycles d'orientation. Le solde de CHF 200'000.- servira au renouvellement du parc informatique acquis en 2012.

312.506.00 Renouvellement du mobilier CO de Jolimont CHF 400'000

Le crédit d'ouvrage pour la rénovation du bâtiment de 1905 de Jolimont ne comprend pas le renouvellement du mobilier du bâtiment de 1970. Grâce à la rénovation du bâtiment de l'ancienne DOSF, l'attribution des locaux du CO de Jolimont dans son ensemble va être revue afin d'optimiser leur utilisation. Le mobilier datant pour une majeure partie de 1970, ce montant de CHF 400'000.- servira à acquérir du mobilier et du matériel informatique communs et harmonisés en parallèle de la rénovation du bâtiment de 1905.

401.506.23 Achat de parcomètres pour extensions des zones "vignettes-habitants" 2018 CHF 100'000

La réglementation du stationnement au centre de la ville et dans de nombreux autres quartiers a pour conséquence un déplacement des problèmes de parcage dans les zones périphériques et les quartiers où des places non réglementées subsistent. Les habitants, confrontés aux difficultés de stationnement dues à la présence des véhicules de pendulaires, interviennent de plus en plus pour qu'une limitation de la durée de parcage soit introduite dans leur quartier et que la vignette-habitant y soit mise en vigueur. C'est notamment le cas des quartiers de Grandfey/Palatinat et de Bourguillon où des places « blanches » subsistent. Aucune rue de ce quartier ne connaît encore de réglementation du stationnement par parcomètres et des habitants se plaignent de la présence parfois massive de pendulaires. Cette situation péjore les conditions d'accessibilité des visiteurs/clients et des habitants eux-mêmes et induit un trafic évitable sur les routes. Après l'introduction de la vignette habitant dans ces quartiers, l'ensemble du territoire de la Ville de Fribourg sera traité. Il ne sera donc plus nécessaire de requérir d'autres investissements.

L'introduction de la vignette-habitant dans ces rues implique un crédit de CHF 100'000.- comprenant l'achat, la mise en place, le raccordement des appareils, la signalisation et le marquage.

401.506.24 Radars pour installations lumineuses 2018 CHF 80'000

En 2009, afin de garantir le respect de la signalisation lumineuse et la sécurité des piétons sur les passages piétons équipés de feux, la Ville de Fribourg a décidé d'intégrer des installations de surveillance photographique dans 5 carrefours à feux.

L'installation se compose d'un système central de surveillance TraffiStar SR520 avec boucles à induction et de logiciels d'exploitation.

Du point de vue de leur légalité, ces installations tombent sous le coup de l'art. 17 de la loi fédérale sur la métrologie et des directives du 15 août 1996 qui en découlent. Partant, ces appareils servent à la documentation photographique des infractions aux feux rouges dans la circulation routière. Pour chaque infraction, l'installation prend deux photos espacées dans le temps d'un intervalle bien défini afin de ne pas être entachée par certaines incertitudes techniques.

Comme la Ville ne dispose pour l'instant que de 5 caméras pour 7 points de surveillance dans 6 carrefours, il s'agit par cet investissement de compléter l'équipement.

402.506.00 Raccordements électriques pour manifestations CHF 200'000

Au cours de ces dernières années, la Direction de la police locale est de plus en plus souvent sollicitée par les organisateurs de manifestations temporaires et d'autres activités sur le domaine public visant à disposer de raccordements électriques dans les différents endroits où se déroulent ces manifestations en Ville de Fribourg.

A l'heure actuelle, seule la place Georges-Python offre la possibilité de mettre à disposition permanente des organisateurs des raccordements électriques sans l'intervention de « groupe e ».

Dans les autres endroits de la Ville, les organisateurs doivent faire appel, au cas par cas, à « groupe e » pour la mise en place de tableaux provisoires et autres raccordements. Il en va de même pour la Direction de la police locale lors du 1er août, de la Fête de la Musique, des étapes de tours cyclistes, de la St-Nicolas, des Foodtrucks, du déplacement du marché à la rue de Romont et des manifestations organisées dans le cadre de la revitalisation du quartier du Bourg, etc.).

C'est le cas également lorsque les manifestations ont lieu aux Grand-Places, à la place Jean-Tinguely, aux jardins du Domino, à la rue de Romont, à la place du Petit-St-Jean, sur l'esplanade St-Léonard et dans le quartier du Bourg.

Les endroits suivants devraient être équipés en 2018, priorité étant donnée aux lieux indiqués en gras :

- Cathédrale (secteur rue des Epouses et rue du Pont-Suspendu)
- **Grand-Places**
- Grand-Rue
- **Grandes-Rames**
- **Jardins du Domino**
- **Pérolles Charmettes**
- Place de l'Hôtel-de-Ville
- Place de la Gare
- Place des Ormeaux
- Place du Marché-aux-Poissons
- Place Jean-Tinguely
- Place Notre-Dame
- **Rue de Romont**
- **Rue du Simplon**
- **Rue Joseph-Piller**
- **Square des Places**

Une partie de ces installations pourra être mise en place dans le cadre des travaux de réaménagement de la ville historique et de requalification de la Gare.

L'investissement global pour les emplacements cités ci-dessus s'élève à environ CHF 570'000.- TTC.

Le report des coûts d'installation et d'utilisation de ces installations sur les organisateurs de manifestations bénéficiaires ainsi que l'économie réalisée pour les raccordements actuellement demandés au Groupe e pour le compte de la Ville parviennent à couvrir les coûts d'amortissement des installations.

Il s'agit dès lors d'inscrire un montant de CHF 200'000.- en 2018 pour la réalisation de la première tranche.

420.506.31 Achat fourgon PR (2011) de Givisiez CHF 55'000

L'actuel fourgon dédié à la protection respiratoire (PR) a été acquis en 1993. Il aura donc 25 ans en 2018.

Ces dernières années, des travaux importants ont dû être effectués tant sur la carrosserie que sur la partie mécanique afin de maintenir ce véhicule opérationnel pour les interventions et pour répondre aux normes de l'OCN lors des expertises. Il devient inutile de continuer à investir sur cet engin qui n'est plus dans les normes actuelles de pollution et très gourmand en carburant.

Son remplacement par un véhicule neuf était donc prévu dans le plan des investissements 2017-2021.

Toutefois, en raison du mandat de prestations confié à la Ville de Fribourg par la Commune de Givisiez pour sa protection incendie, l'opportunité existe d'acquérir à bon prix le véhicule PR de Givisiez.

Ce véhicule d'occasion date de 2011 et répond parfaitement aux attentes. Sa durée de vie restante est estimée 14 ans. Ainsi, d'un commun accord avec Givisiez et l'ECAB, la Ville a reçu l'autorisation d'acquérir ce véhicule dont la valeur résiduelle a été déterminée par l'ECAB. Ce véhicule offre en plus l'avantage d'être complètement équipé.

420.506.32 Achat tonne-pompe (2005-2013) de Givisiez CHF 50'000

Le Corps des sapeurs-pompiers dispose de 3 véhicules tonne-pompes. Le plus ancien est actuellement âgé de 22 ans (1995). Il arrive en fin de vie. Les pièces de rechange font défaut notamment en ce qui concerne le châssis. Il est bientôt temps d'effectuer la révision complète de la pompe ce qui induira des frais importants prévus en 2018 ou 2019. L'ancienneté du matériel et de l'équipement de ce véhicule nécessite une mise à jour prochaine (ventilateur, stop fumée, système CAFS). Comme il n'est pas identique aux autres tonne-pompes, il exige également la mise sur pied d'une instruction spécifique.

En raison du mandat de prestations confié à la Ville de Fribourg par la Commune de Givisiez pour sa protection incendie, l'opportunité existe d'acquérir à bon prix le tonne-pompe de marque Mercedes Atego 1225.

Ce véhicule d'occasion date de 2005 et répond parfaitement aux attentes. Sa durée de vie restante est estimée à 10 ans. A noter qu'en 2009, il a fait l'objet de transformation pour permettre la pose d'un dévidoir arrière et qu'en 2013 sa citerne et sa pompe ont été remplacées.

Ainsi, d'un commun accord avec Givisiez et l'ECAB, la Ville a reçu l'autorisation d'acquérir ce véhicule dont la valeur résiduelle a été déterminée par l'ECAB. Ce véhicule offre en plus l'avantage d'être complétement équipé.

420.506.33 Achat véhicule intervention (2014) de Givisiez CHF 45'000

L'actuel véhicule dédié à l'intervention a été acquis en 2002. Il aura donc 16 ans en 2018.

Il a atteint sa limite d'âge depuis quelques années et il ne donne actuellement plus satisfaction. Des travaux de réparation importants ont dû être effectués sur la partie mécanique afin de maintenir ce véhicule opérationnel pour les interventions et pour répondre aux normes de l'OCN lors des expertises. Il devient inutile de continuer à investir sur cet engin qui n'est plus dans les normes actuelles de pollution et très gourmand en carburant.

Son remplacement par un véhicule neuf était donc prévu dans le plan des investissements 2017-2021.

Toutefois, en raison du mandat de prestations confié à la Ville de Fribourg par la Commune de Givisiez pour sa protection incendie, l'opportunité existe d'acquérir à bon prix le véhicule VW Amarok de Givisiez.

Ce véhicule d'occasion date de 2014 et répond parfaitement aux attentes. Sa durée de vie restante est estimée 12 ans. Ainsi, d'un commun accord avec Givisiez et l'ECAB, la Ville a reçu l'autorisation d'acquérir ce véhicule dont la valeur résiduelle a été déterminée par l'ECAB. Ce véhicule offre en plus l'avantage d'être complétement équipé.

430.501.13 Mise en conformité des passages piétons 2018 CHF 150'000

Les normes VSS 640'241 « Traversées à l'usage des piétons et des deux-roues légers – passages piétons » et VSS 640'075 « Trafic piétonnier – espaces de circulation sans obstacles » sont entrées en vigueur les 31 janvier 2016 et 1er décembre 2014.

La norme VSS 640'241 « Traversées à l'usage des piétons et des deux-roues légers - passages piétons »

Cette norme s'applique aux passages piétons qui ne sont pas sécurisés au moyen de feux de circulation tricolores permanents. Elle définit les exigences et objectifs qui doivent être remplis pour que la sécurité de ces traversées puisse être garantie. En effet, ces passages pour piétons ne doivent pas être considérés comme un simple marquage, ce sont des éléments de liaison importants du réseau de chemins piétons et font partie intégrante de l'espace routier. Si certaines exigences de cette norme ne sont pas remplies, il est nécessaire d'adapter l'aménagement routier, de trouver un autre emplacement de traversée ou de choisir une traversée alternative.

La norme VSS 640'075 « Trafic piétonnier – espaces de circulation sans obstacles »

Cette norme s'applique à toutes les infrastructures routières sur lesquelles le trafic piétonnier est admis et qui doivent être construites sans obstacle ou bien adaptée aux personnes handicapées. La norme définit les principes et exigences auxquelles doivent être soumis la planification, l'élaboration de projet, la construction et l'entretien des infrastructures de transport sans obstacle.

La Ville de Fribourg compte en moyenne 22.41 accidents/an impliquant des piétons sur la période 1982-2015. Elle se doit à l'image d'autres villes (par exemple Sion) d'analyser les conditions de sécurité de ses passages piétons au regard des normes susmentionnées.

A cet effet, le montant d'investissement 2018 doit permettre de financer une étude ainsi que la mise en œuvre des premières mesures d'assainissement. Pour tenir compte de l'importance du travail d'analyse et d'assainissement à effectuer sur les quelque 380 passages piétons, cette rubrique d'investissement doit être renouvelée sur plusieurs années. L'analyse prévue en 2018 permettra d'évaluer plus précisément le travail à effectuer et son calendrier.

430.501.14 Modération de trafic, sécurité sur le chemin de l'école - piétons, deux roues, transports publics 2018 CHF 100'000

Le montant alloué aux mesures de modération se rapporte aux projets de l'Agenda 21 local (projets « modération de trafic » et promotion du vélo en Ville ») ainsi qu'à l'adaptation du domaine public en vue de l'amélioration de la sécurité (par exemple : chemin de l'école et déplacement des personnes à mobilité réduite). Plusieurs mesures découlant de l'adoption du Projet d'agglomération de 2ème génération (et du PA3 actuellement en examen auprès de la Confédération) sont également à prendre en compte (notamment les fiches 22.2, 23.1 et 23.2.).

A propos de la modération du trafic, de plus en plus de demandes d'aménagement de zone à modération de trafic sont formulées auprès du Service de la mobilité (zones 30 km/h au Jura, route du Comptoir, etc.). De plus, des mesures complémentaires dans des zones existantes sont nécessaires en fonction des résultats des expertises réalisées après 1 an (Schoenberg).

En ce qui concerne la promotion du vélo, dans la continuité des années précédentes, des mesures et des actions sont mises en place en fonction des demandes et des opportunités. Un accent particulier sur le stationnement des vélos doit être apporté avec le recours à la couverture des places et la mise en

place de dispositifs anti-chutes et antivol. Des actions comme « Prêts de vélos pour les entreprises » ou d'éducation routière auprès des jeunes dans les Cycles d'orientation sont également financées par cette rubrique.

Enfin, des mesures ponctuelles comme, par exemple, l'abaissement de bordures de trottoirs, la mise en place d'îlots de protection des passages pour piétons permettent la réalisation de mesures garantissant une meilleure sécurité. Des revêtements teintés dans les zones étroites ainsi que la réalisation de trottoirs peuvent également être financés par cette rubrique (traversée de Bourguillon).

Le dépouillement de l'enquête réalisée auprès des enfants des écoles primaires et enfantines a livré ses résultats en 2014. Il s'agira en 2017 de poursuivre les efforts sur les tronçons considérés comme les plus dangereux.

520.501.19 Entretien des chaussées et trottoirs 2018 CHF 620'000

A ce jour, la planification des travaux d'entretien des chaussées est établie en fonction de l'état général des infrastructures routières, sur la base d'une inspection quinquennale du réseau. Les services techniques sont invités à procéder à l'entretien, au renouvellement, voire à l'extension de leurs réseaux souterrains respectifs, en coordination avec les travaux d'entretien routier. Ces travaux exécutés, aucune autorisation d'ouverture de fouilles ne sera octroyé aux services techniques sur une période de 5 ans (10 ans pour les aménagements importants), mis à part les cas de force majeure (rupture, fuite de conduite, etc.).

Le développement du réseau de chauffage à distance (CAD) génèrera, ces prochaines années, d'importants travaux de génie civil. Ceux-ci toucheront essentiellement le domaine public et en particulier le réseau routier. Mis à part la coordination impérative des services techniques liée aux travaux d'assainissement au bruit, le Service du génie civil planifiera les travaux d'entretien routier, pour ces prochaines années, en fonction de l'extension du réseau du CAD. Il en résulte que certaines interventions d'entretien soient retardées, voire avancées afin de s'adapter à la planification du CAD.

TRAVAUX D'ENTRETIEN DES CHAUSSEES ET TROTTOIRS PLANIFIES POUR 2018

(travaux ne nécessitant aucune coordination de travaux avec les Services techniques)

CHAUSSEES

Rue de la Grand-Fontaine

Jointoyage du pavage, entretien	1820 m2	CHF 24'000.-

TROTTOIRS

Route Henri-Dunant

Extension du trottoir en lien avec de raccordement de la route Athénaïs-Clément (construction) devis estimatif		CHF 25'000.-

TRAVAUX D'ENTRETIEN EN COORDINATION AVEC TRAVAUX TIERS

Au moment de l'élaboration du budget, les projets d'exécution concernant l'extension du CAD et l'assainissement des réseaux de distribution de l'eau potable et du gaz naturel ne sont pas finalisés quant à l'implantation définitive des réseaux. Les estimations des coûts à charge de la Ville sont effectuées sur la base d'un constat visuel d'état des chaussées et des surfaces estimatives de réfection complémentaires.

CHAUFFAGE A DISTANCE (CAD)

Avenue de Gambach / secteur avenue de Beauregard – avenue Louis-Weck-Reynold

Remise en état de chaussée en complément aux réfections de fouilles à charge des services techniques.		
Surface estimative à	1200 m2 à CHF 80.-	CHF 96'000.-

Escaliers du Guintzet / secteur rue du Moléson – rue des Ecoles

Remise en état des surfaces situées en dehors des réfections de fouilles à charge des Services

Fourniture pavage	450 m2 x	CHF 140.-	=	CHF	64'050.-
Pose 50% soit	225 m2 x	CHF 100.-	=	CHF	22'500.-
Jointoyage	225 m2 x	CHF 55.-	=	CHF	12'375.-
Participation communale				CHF	98'925.-
		arrondi à		**CHF**	**100'000.-**

Rue du Criblet

Remise en état des surfaces situées en dehors des réfections de fouilles à charge des Services

Revêtement bitumineux	300 m2 x	CHF 80.-	=	CHF	24'000.-
Réf. pavage surf estim.	200 m2 x	CHF 200.-	=	CHF	40'000.-
Participation communale				**CHF**	**64'000.-**

Rue de l'Hôpital / secteur rue du Criblet – rue du Nord

Remise en état des surfaces situées en dehors des réfections de fouilles à charge des Services

Réf. pavage surf estim.	300 m2 x	CHF 350.-	=	**CHF**	**105'000.-**

SINEF

Route de Bertigny / secteur avenue de Beauregard – chemin des Primevères

Fraisage et pose d'un revêtement monocouche sur zone non touchée par les fouilles des services techniques.

Revêtement bitumineux 1600 m2 - 300 m2 = 1'300 m2 à CHF 60.- CHF 78'000.-
Réfection du trottoir (y.c. bordures) 320 m2 à CHF 100.- CHF 32'000.-

Beau-Chemin / secteur route de Bourguillon – chemin Gregor-Sikinger

Fraisage et pose d'un revêtement monocouche sur zone non touchée par les fouilles des services techniques.

Revêtement bitumineux 2000 m2 - 400 m2 = 1'600 m2 à CHF 60.- CHF 96'000.-

Le montant total nécessaire à l'exécution des travaux d'entretien du réseau routier communal se monte à : CHF 620'000.-

520.501.20 Dangers naturels : assainissement des falaises 2018 CHF 100'000

Dans le cadre des travaux d'assainissement des falaises en Ville de Fribourg, le Service du génie civil de l'environnement et de l'énergie a explicité la situation dans le cadre du budget 2017 (520.501.12). Il a ainsi prévu un budget de CHF 100'000.— par an sur 5 ans pour le traitement des objets dont le degré d'urgence est avéré. La présente demande représente la deuxième tranche.

520.501.21 Loi sur les handicapés (Lhand) - mise en conformité des arrêts TC 2018 CHF 150'000

Dès le 1er janvier 2024, les transports publics devront être accessibles aux personnes à mobilité réduite. Cette exigence est posée par la Loi fédérale du 13 décembre 2002 sur l'égalité pour les handicapés (LHand). La Ville poursuit son processus d'assainissement. Pour être accessibles aux voyageurs à mobilité réduite, les quais des arrêts doivent avoir une hauteur de perron d'au moins 16 cm et la largeur d'au moins 290 cm.

Dans la mesure du possible ces assainissements sont coordonnés avec les travaux d'entretien et d'assainissement au bruit du réseau routier. En particulier pour 2018, des interventions devraient être coordonnées avec le chantier de la route de la Glâne ou encore du boulevard de Pérolles. Aussi, des assainissements seront entrepris ponctuellement sur des arrêts situés en dehors des chantiers planifiés pour 2018.

La hauteur des quais des arrêts doit encore être adaptée à plus de 90 endroits tandis que les adaptations de largeur concernent plus de 60 endroits. Aussi, une partie de ces arrêts sera assainie dans le cadre des projets de requalification, ces coûts d'assainissement seront intégrés dans ces projets.

520.501.22 Mesures d'assainissement pour la protection contre le bruit 2018 CHF 700'000

Les assainissements du réseau routier communal, avec des mesures à la source (revêtements phono absorbants et zones à vitesse modérées), réalisés entre 2011 et 2017, couvrent une longueur de 7'810 m. Le solde des assainissements planifiés jusqu'en 2018 représente encore une longueur de 1'395 m. Il est à noter que des annonces de planification de travaux d'extension de réseau de chauffage à distance (CAD) et de réaménagement d'espaces publics sur certains secteurs nécessiteront un décalage des travaux d'assainissement au bruit sur les années 2019-2020 pour une longueur de 1'170 m (route des Arsenaux – rue de Morat – rue du Pont-Muré).

L'exécution de ces travaux, qui touchent essentiellement les routes principales, est planifiée de manière à garantir le fonctionnement du réseau routier. Toutefois,

l'importance des surfaces à traiter est telle que les perturbations de trafic sont inévitables jusqu'à l'achèvement de l'assainissement.

Pour 2018, les travaux d'assainissement au bruit sont coordonnés avec les travaux planifiés par les Services techniques. Il est à relever que Groupe E Celsius SA, qui développe depuis peu un nouveau réseau de CAD, représente un nouvel intervenant dans l'utilisation du domaine public.

TRAVAUX PLANIFIES

ROUTES COMMUNALES

Avenue Général-Guisan / secteur route de Ste-Thérèse – route des Bonnesfontaines (2'500 m2)

Ce tronçon d'assainissement représente une longueur de 225 m. La notation d'indice d'état effectuée lors du dernier contrôle du réseau routier réalisé en 2013, révèle des dégradations évaluées de moyennes à suffisantes. Afin de garantir la viabilité du revêtement phono-absorbant, il s'avère nécessaire de procéder à la mise en place d'une couche de liaison à l'exception des zones de stationnement.

Boulevard de Pérolles 4ème étape / secteur boulevard de Pérolles 65 – Charmettes (4'200 m2)

L'inspection du 4ème tronçon d'assainissement, projeté en 2018, révèle des indices d'état de dégradations évalués de moyens à critiques selon les secteurs. Les insuffisances de la structure de la chaussée doivent faire l'objet d'un assainissement coordonné avec les travaux de renouvellement des réseaux des services techniques, comprenant :

- l'assainissement des réseaux d'eau potable, de gaz naturel et l'adaptation du réseau d'évacuation des eaux.
- le remplacement et le renforcement de la couche de support de la chaussée.
- la pose d'un revêtement phono-absorbant.

Route de la Glâne / secteur passage du Cardinal – carrefour de Beaumont (2'850 m2)

Ce tronçon d'assainissement, d'une longueur de 270 m, révèle des indices d'état de dégradations de la chaussée évalués de bons à suffisants. En complément du remplacement de la couche de roulement existante, par un revêtement phono-absorbant, un renforcement de la structure de chaussée n'est nécessaire que sur la zone située entre le raccordement du passage du cardinal et la route du Châtelet. Coordination prévue avec Groupe E Celsius pour l'extension du CAD et Sinef SA pour le renouvellement du réseau d'eau potable.

Rue St-Pierre (1'850 m2)

Ce tronçon d'assainissement, d'une longueur de 150 m, révèle des indices d'état de dégradations de chaussée importants en termes de déformation. En complément du remplacement de la couche de roulement existante, par un revêtement phono-absorbant, un renforcement de la structure de la chaussée s'avère nécessaire non seulement sur les voies de bus, mais également sur les voies de circulation réservées au trafic individuel. Les arrêts de bus en béton doivent également faire l'objet de quelques réparations.

ROUTES CANTONALES

Les travaux d'assainissement au bruit des routes cantonales font l'objet d'une répartition financière basée sur l'art. 49 et ss de la LR concernant la prise en charge par les communes des travaux, ouvrages et installations édilitaires, soit :

- à charge de l'Etat : prise en charge des frais d'un bandeau routier d'une largeur de 7.50 m.
- à charge de la Ville : les surfaces restantes considérées en tant que surfaces édilitaires (sur largeur de chaussée y compris places d'arrêt et de parcage, les carrefours donnant accès à un quartier, etc.).

Les travaux planifiés avec le Service des ponts et chaussées, pour l'année 2018, sont planifiés sur le secteur du :

Boulevard de Pérolles 5ème étape / secteur giratoire Charmettes – giratoire Pisciculture (5'650 m2)

Fraisage de la couche de roulement existante et pose d'un revêtement phono-absorbant sur une surface totale de 5'650 m2 pour une longueur de 365 m. Le giratoire des Charmettes doit faire l'objet d'un renforcement.

La surface à charge de l'Etat est mesurée à 2850 m2
La surface à charge de la Ville est mesurée à 2800 m2

TYPES DE TRAVAUX ET DEVIS

Les surfaces d'assainissement au bruit planifiées pour 2018 représentent 16750 m2. Il est à relever, que les carrefours et les giratoires, seront assainis avec des revêtements de type macro rugueux (MR), beaucoup plus résistants aux contraintes tangentielles induites par le trafic lourd.

Les types de réfection mis en œuvre se répartissent de la manière suivante :

1. Réfection totale de la superstructure (renforcement)

Renforcement de la couche de fondations, remplacement des couches de support et pose d'un revêtement phono-absorbant :

Boulevard de Pérolles 4ème étape				
sect. boulevard de Pérolles 65 – giratoire Charmettes	m2	4'200	80.-	320'000.-
Route de la Glâne				
sect. passage du Cardinal – carrefour de Beaumont	m2	2'850	100.-	285'000.-
Rue St-Pierre				
sect. rue Pierre-Kaelin – Square des Places	m2	1'850	100.-	185'000.-
Total réfection de type 1	m2	8'600	CHF	790'000.-

2. Réfection partielle de la superstructure

Fraisage de la couche de support supérieure, pose d'une couche de liaison et pose d'un revêtement phono-absorbant :

Avenue Général-Guisan				
sect. rte de Ste-Thérèse – route des Bonnes fontaines	m2	2'500	60.-	150'000.-
Total réfection de type 2	m2	2'500	CHF	150'000.-

3. Remplacement de la couche de roulement

Fraisage de la couche de roulement existante et pose d'un revêtement phono-absorbant :

Boulevard de Pérolles 5ème étape				
giratoire Charmettes y. c. renforcement fondation)	m2	1'000	100.-	100'000.-
sect. Charmettes – Pisciculture (phono uniquement)	m2	1'800	50.-	90'000.-
Total réfection de type 3	m2	2'800	CHF	190'000.-

4. Etudes

Etudes et mesures de portance des chaussées	CHF	20'000.-
Réactualisation du cadastre du bruit	CHF	30'000.-
Coût des études	CHF	50'000.-

MONTANT TOTAL NECESSAIRE POUR ASSAINISSEMENT AU BRUIT 2018 **CHF 1'180'000.-**

CREDIT D'INVESTISSEMENT POUR 2018

Sur la base des montants d'adjudications des travaux 2017 (les décomptes finaux ne seront connus qu'en fin d'année) les crédits d'investissements déjà octroyés pour l'assainissement au bruit devraient présenter des soldes utilisables pour un montant d'environ **CHF 480'000.-**.

Tenant compte de ce montant disponible, le crédit d'investissement nécessaire à l'exécution des travaux 2018 se monte à **CHF 700'000.-**.

520.501.23 Ouvrage d'art : Mur de la place de la Palme, fontaine et voûte CHF 60'000

Le mur de soutènement se situant sur la parcelle art. 14'041 présente des signes de faiblesse alarmants, nécessitant des travaux d'assainissement selon les experts consultés. En effet, l'inspection visuelle a permis de constater une érosion à la base du mur ainsi que des déformations sur toute sa hauteur. Le mur étant potentiellement lié structurellement à la voûte sous la place de la palme, une faiblesse de celui-ci pourrait avoir des conséquences sur la stabilité de la voûte en aval. Une étude de détails ainsi qu'un projet de remise en état permettront d'identifier les travaux nécessaires à l'assainissement de ce mur. Ces travaux devront être entrepris en 2019 compte tenu de l'état d'urgence.

Le Service du génie civil, de l'environnement et de l'énergie propose de mandater un bureau d'ingénieur pour la réalisation d'une inspection détaillée et pour l'élaboration d'un projet de remise en état courant 2018 pour un montant de CHF 60'000.-.

S'agissant d'un endiguement du Gottéron, la commune peut s'attendre à une subvention pouvant aller jusqu'à 62% de la part du Service de l'environnement, section Lacs et cours d'eau pour les études et les travaux d'assainissement.

520.501.24 Ouvrage d'art : Pont de Zaehringen CHF 170'000

Le pont de Zahringen fait l'objet d'un mandat d'étude afin d'actualiser les connaissances liées à l'état de sa structure et de vérifier la possibilité de mettre en place des filets de protection contre les suicides. Les premiers résultats de cette analyse ont été obtenus en octobre 2017.

Au terme des différents sondages, vérifications et études de faisabilité, une extension du mandat d'ingénieurs pour la réalisation du projet d'exécution des mesures d'assainissement et de la mise en place des filets de protection est nécessaire en 2018.

Montant prévu :
Mandat du bureau d'ingénieurs pour la planification et la réalisation des travaux : CHF 170'000.-

520.501.26 Pont Zaehringen : Etude architecturale portant sur l'intégration des filets de protection anti-suicide CHF 100'000

Le pont de Zaehringen est un ouvrage d'art emblématique de la ville de Fribourg. Il est recensé comme objet de haute qualité (valeur A). Visible depuis d'innombrables points de vue en raison de son emplacement entre la butte du Schönberg et le Bourg, le pont de Zaehringen est la porte d'entrée qui participe à l'image caractéristique de la ville historique à cet endroit.

Cet objet faisant partie du périmètre du concours lancé par la Ville de Fribourg en vue de la requalification du Bourg, les mandataires architectes et éclairagistes lauréats de la procédure sont mandatés afin d'assurer l'intégration architecturale du projet de protection anti-suicide au pont. Concrètement leur contribution a pour objectif une insertion harmonieuse des éléments liés à la technique de protection anti-suicide avec l'architecture du pont. Dans ce sens le positionnement des supports de fixation des filets sera coordonné avec d'autres objets rapportés, comme les mâts d'éclairage, notamment.

520.506.19 Saleuses / remplacement 2018 CHF 50'000

- **Caractéristiques**
  - Immatriculation : avant 1980 => 38 ans d'activité
  - Investissement amorti
- **Utilisation**
  - Epandeuse pour le salage, sablage ou autres des routes de la Ville.
  - Service d'intervention de déneigement.
  - Epandeuse à adapter sur les véhicules actuels.
  - Indispensable à la sécurité routière.
- **Etat actuel**
  - Très forte usure et corrosion sur l'ensemble.
  - Les principaux organes de ce véhicule ne sont plus fiables.
  - Les pièces de rechange ne sont plus disponibles.
  - Le dosage de la quantité de sel n'est pas possible, consommation inutile de sel.

- Risque d'une panne importante avec une longue réparation ou engin inutilisable.
  En plein hiver, s'il manque une épandeuse, le déneigement n'est pas assuré.

Achat

- Epandeuse moderne équipée d'un processeur permettant un réglage fin en tenant compte des conditions atmosphériques et de la vitesse du camion occasionnant une grande économie de sel.
- Adaptation de l'épandeuse sur les véhicules effectuée par l'atelier mécanique.

Economie et écologie

- Diminution de la consommation estimée à environ 30%.
- Intervention préventive possible dans le futur par un épandage de saumure avec également une diminution de sel.
- La diminution de consommation permettra d'augmenter la durée du stockage de sel aux Neigles.

Coût

- Le coût du remplacement de l'épandeuse s'élève à CHF 50'000.-

520.506.20 Véhicules / remplacements 2018 CHF 290'000

Les véhicules ou agrégats à remplacer figurent dans l'inventaire remis en annexe du présent message consacré à une demande de crédit dans ce domaine. En fonction des disponibilités, les critères environnementaux seront privilégiés.

1. Véhicule utilitaire, Pony

Caractéristiques

- Immatriculation : 1999 =>19 ans d'activité
- Kilométrage : 7'700 heures (équivalent à 385'000 km)
- Norme antipollution : aucune

Utilisation

- Véhicule à 100%
- Porte outils pour arroseuse, cureuse, laveuse, balayeuse, transports de matériaux.
- Service d'hiver (chasse-neige et salage des trottoirs).

Etat actuel

- Très forte corrosion sur l'ensemble mécanique qui n'est plus réparable.
- Les principaux organes de ce véhicule (moteur, embrayage, boite à vitesses, essieux) ne sont plus fiables.

Achat

L'achat d'un véhicule du même genre est obligatoire car les agrégats portes outils existants seront réutilisés et leur compatibilité doit être assurée.

Coût

Le coût du remplacement du véhicule s'élève à : CHF 130'000.-

2. Agrégat laveuse, Pony

Caractéristiques

- Immatriculation : 2003 => 15 ans d'activité
  => 15'000 heures de fonctionnement

Utilisation

- Laveuse de routes, trottoirs et de places publiques.

Etat actuel

- Les principaux organes de ce véhicule ne sont plus fiables.
- Les pièces de rechange ne sont plus disponibles, le réservoir présente une forte usure.

Achat

- Nouvel agrégat plus moderne et efficace.

Coût

- Le coût du remplacement de l'agrégat s'élève à : CHF 40'000.-

3. Voiture voirie « Sanitaire »

- **Caractéristiques**
  - Immatriculation : 2002 =>16 ans d'activité
  - Kilométrage : 180'000 km
  - Norme antipollution : euro 2

- **Utilisation**
  - Véhicule à 100%.
  - Véhicule d'intervention pour les travaux de génie civil, de chauffage, de sanitaires et pour le service d'hiver.

- **Etat actuel**
  - Très forte corrosion sur l'ensemble mécanique qui n'est plus réparable.
  - Les principaux organes de ce véhicule (moteur, embrayage, boite à vitesses, essieux) ne sont plus fiables.

- **Achat**

  L'achat d'un véhicule du même genre est obligatoire afin d'assurer les transports de personnes et des matériaux nécessaires aux travaux susmentionnés.

- **Coût**

  Le coût du remplacement du véhicule s'élève à : CHF 40'000.-

4. Machine de chantier, Dumper

- **Caractéristiques**
  - Immatriculation : 1990 => 28 ans d'activité
  - Kilométrage : 2'500 heures en ville
  - Norme antipollution : aucune

- **Utilisation**
  - Véhicule à 100%.
  - Travaux de chantier : routes, terrassements, canalisations, transports de matériaux, etc.

- **Etat actuel**
  - Usure et corrosion sur l'ensemble mécanique.
  - Les principaux organes de ce véhicule (moteur, transmission, essieux, bras articulé) ne sont plus fiables.

- **Achat**
  - Un véhicule du même genre est obligatoire afin d'assurer les différents mandats de routes, de terrassements et autres, ainsi que les transports de matériaux.
  - Dumper aux normes antipollution les plus modernes disponibles sur le marché.

- **Coût**
  - Le coût du remplacement de ce véhicule s'élève à : CHF 80'000.-

531.501.10 Décharge de Châtillon étapes 5 et 6 CHF 2'000'000

La planification pour la construction de cette étape supplémentaire, étape 5 prévue pour les déchets mixtes, se fonde sur le comblement des étapes antérieures. L'étude de cette étape 5 a démontré une capacité d'env. 90'000 m3 ou 165'000 to, garantissant ainsi une réserve de capacité pour environ cinq ans. Le tonnage réceptionné est d'environ 35'000 to par an mais devrait être réduit légèrement en relation avec la construction de la halle de traitement des boues sur le site de Châtillon.

La nouvelle étape 5 pour les déchets mixtes sera réalisée en parallèle de l'étape 5 mâchefers (votée au budget 2015 - 531.501.09). La particularité de cette étape sera de l'appui sur l'ancienne décharge de Châtillon. Les différents collecteurs pour les eaux usées et claires assurant le raccordement de cette étape à la chambre de gestion ont déjà été exécutés lors de la construction d'une étape précédente.

Le projet de l'étape 5 pour les déchets mixtes fera l'objet d'une demande d'autorisation au Service de l'Environnement (SEn) en vue de son aménagement.

L'estimation des coûts pour cette étape est basée sur les quantités et les prix unitaire des étapes précédentes avec des divers et imprévus de l'ordre de 10%.

L'investissement pour la construction de l'étape 5 pour les déchets mixtes se monte à CHF 2'000'000.-.

531.501.11 Décharge de Châtillon : traitement des déchets et boues de voirie CHF 2'900'000

Depuis 2016, l'Ordonnance fédérale sur la limitation et l'élimination des déchets (OLED) a introduit l'obligation de valoriser la fraction minérale de tous les déchets issus de l'entretien routier, voirie et canalisations. Jusqu'à présent, le Service de l'Environnement (SEn) tolérait la reprise de ces matériaux à la décharge de Châtillon. Néanmoins, le SEn a fait l'annonce dans le courant de l'année 2017 qu'un délai courait au 31 décembre 2018 pour la mise en conformité. Cette décision a pour incidence l'impossibilité de réceptionner ce type de déchets à Châtillon et que ces déchets produits par la Ville devront faire l'objet d'un traitement à l'extérieur du Canton engendrant des coûts supplémentaires.

Ce type d'installation faisant défaut dans le Canton, une étude de marché et un business plan ont été établis afin de connaître l'intérêt pour la Ville de maîtriser une telle installation de traitement. Il ressort que cette installation revêt un intérêt manifeste en terme économique (bénéfice à court terme) et environnemental (limitation des déplacements et valorisation). En effet, la zone d'apport des matériaux sera essentiellement le canton de Fribourg. Les centres de traitement en activité en Suisse romande se situent dans les cantons du Valais, du Jura, de Neuchâtel et de Vaud (VS, JU, NE, VD). Actuellement, environ 7'000 to de déchets de ce type sont déposés en décharge à Châtillon.

L'installation nécessite la construction d'une halle avec machine de lavage des boues, des résidus de canalisations et des balayages de voirie. Cette installation sera située sur le site de Châtillon, sur le terrain de l'Institut Agricole de Grangeneuve (IAG) où la Ville de Fribourg est au bénéficie d'un droit de location de la parcelle. Le processus de fonctionnement est le suivant : après un passage dans un bassin de dépotage-décantation, les matériaux rejoignent la chaîne de traitement, où la fraction minérale sera lavée et séparée en fonction de sa granulométrie. Les différents types de déchets issus du traitement seront acheminés ou revalorisés selon le résultat du traitement.

L'investissement pour la construction de la centrale de traitement des déchets et des boues se monte à CHF 2'900'000.-.

531.506.01 Décharge de Châtillon: remplacement de la torchère CHF 300'000

Une torchère couplée à une pompe de soutirage a été installée en 1998 et mise en service depuis l'automne 1999. Les étapes 1 et 2 se rapportant aux déchets mixtes sont raccordées au collecteur de soutirage de la ceinture de la décharge. Le gaz émanant de la décharge se compose de biogaz, principalement de méthane et de gaz carbonique, issus de la dégradation des déchets, ainsi que d'oxygène et d'azote contenus dans l'air. Ces dernières années, des frais de maintenance en constante croissance ont été entrepris afin d'assurer le fonctionnement de cette installation incontournable.

Cet investissement garantira un équipement de dernière génération répondant aux attentes de ce type d'installation. Il permettra également de participer au projet Klik, fondation pour la compensation du climat et la compensation du CO2, assurant ainsi un retour sur investissement à court terme. La demande de subventionnement à cette fondation se fera en parallèle de la demande d'autorisation soumise au Service de l'Environnement (SEn).

L'investissement pour le remplacement de la torchère se monte à CHF 300'000.-.

532.501.47 Collecteurs d'évacuation des eaux usées / assainissement CHF 1'500'000

Cette demande de crédit s'inscrit dans le cadre du processus d'entretien et d'assainissement des collecteurs d'évacuation des eaux et des installations y relatives.

Les interventions sur le réseau portent sur des tronçons fortement dégradés ou de capacité hydraulique insuffisante, tout en assurant, dans la mesure du

possible, une coordination avec les travaux concernant d'autres conduites (eau, gaz, CAD, etc.) ou des réfections de chaussées.

1. Travaux en collaboration avec le chauffage à distance (CAD)

Dans le cadre des travaux de mise en place du CAD, sur l'avenue Jean-Gambach, chemin de la Tour-Henri, rue du Criblet, rue de l'Hôpital et rue Saint-Michel en collaboration Groupe-E Celsius, il s'agit de remplacer des couvercles, grilles et certains tronçons de canalisations.

Le devis pour ces travaux se monte à CHF 210'000.-.

2. Patinoire St-Léonard

Déplacement des conduites d'eaux claires, usées et refoulement sur le domaine privé communal ainsi que sur le chemin Saint-Léonard. Ces travaux sont exécutés en prévision de la réalisation du projet de la patinoire (P2).

Le devis pour ces travaux se monte à CHF 280'000.-.

3. Route des Daillettes

Mise en séparatif de la partie supérieure de la route des Daillettes, la partie inférieure a été réalisée en 2011-2012. Mise en place d'environ 150m de conduites diamètre 600mm.

Le devis pour ces travaux se monte à CHF 355'000.-.

4. Contrôle caméra décennaux

Il s'agit d'exécuter un contrôle vidéo sur les secteurs :

- Quartier Pérolles, 2ème étape
- Secteur Pisciculture
- Quartier St-Léonard, secteur Cimetière
- Quartier Schönberg, 1ère étape

L'intervention prévue consiste à curer et exécuter un contrôle vidéo des canalisations existantes afin de définir leur état actuel.

Le devis pour ces travaux se monte à CHF 250'000.-.

5. Entretien courant et gestion du plan d'évacuation des eaux (PGEE)

Des travaux d'entretien courant ainsi que de contrôle sont nécessaires sur le réseau et les ouvrages spéciaux.

Le coût de ces différentes mesures est estimé à CHF 215'000.-.

6. Etudes

Gestion du PGEE : Mise à jour du contrôle des débits, calculs hydrauliques en relation avec des projets immobiliers ainsi que diverses études.

Le montant pour ces crédits d'étude s'élève à CHF 190'000.-.

532.506.06 Station d'épuration : traitements des micro-polluants CHF 250'000

Faisant suite au crédit obtenu au budget 2014 (532.506.04) pour la pré-étude visant à déterminer les types de procédés en relation avec l'espace à disposition sur le site des Neigles pour l'implantation d'une installation de traitement des micropolluants et à celui obtenu au budget 2016 (532.506.05) pour la réalisation d'essais sur les biofiltres situés en fin de traitement, la présente demande de crédit concerne l'avant-projet.

Sur la base des données récoltées par les études réalisées, l'avant-projet se concentrera sur la réalisation d'une installation de traitements des micropolluants à même de minimiser le plus possible les coûts d'exploitation. Pour rappel, la taxe actuellement perçue de CHF 9.- par habitant tombera dès que l'installation sera en service. Par contre, cette dernière présentera des coûts totaux d'exploitation attendus supérieurs à ce montant. Cette taxe permet d'alimenter un fond de subventionnement pour la réalisation de ce type d'installation à hauteur de 70% mais pas pour l'exploitation.

611.503.31 Assainissements énergétiques : système de chauffage 2018 CHF 100'000

et

611.503.32 Assainissements énergétiques des bâtiments communaux, enveloppe 2018 CHF 450'000

Les travaux d'assainissement de certains chauffages et l'amélioration énergétique des enveloppes de bâtiments doivent s'appuyer sur des analyses de chaque bâtiment communal, en priorisant les bâtiments publics (administratifs et scolaires).

Le règlement cantonal en matière de production d'énergie oblige les communes de se réorienter vers des énergies renouvelables, lors par exemple de changement de chaudière à gaz ou de mazout. Une spécialiste (ingénieur en environnement) engagée depuis le 15.9.2017 développera une stratégie afin de déterminer les meilleures solutions possibles de chaque édifice, par la mise en place d'un plan directeur des assainissements des bâtiments communaux.

La demande d'investissement donne les objets prioritaires suivants :

Ingénieur en environnement: salaire annuel pour le travail d'audit et du plan directeur des assainissements	CHF	150'000.-
Maison de Ville : remplacement du chauffage à gaz	CHF	100'000.-
Hôpital des Bourgeois : remplacement du chauffage à gaz	CHF	150'000.-
Augustins 2 : remplacement du chauffage à gaz	CHF	100'000.-
Halle Motta : isolation thermique	CHF	50'000.-

611.503.33 Joseph Piller : transformation intérieure, réfection halle de sport, aula (exposition) et hall d'entrée CHF 300'000

Construit en 1940, le bâtiment administratif de la direction de l'Edilité, sis à la rue Joseph-Piller 7, abrite les services d'urbanisme et d'architecture, le service du génie civil et du cadastre, ainsi que le service des sports.

Il s'agit d'un complément au budget d'investissements 2017 cat. II – rubrique 611.503.30 d'un montant de CHF 250'000.-. Le budget 2017 comprenait la création de bureaux complémentaires dans les combles et le réaménagement de certains bureaux dans le bâtiment afin de répondre aux besoins des divers secteurs.

Les travaux complémentaires prévus pour 2018 comprennent : la transformation de l'auditorium désaffecté au rez-de-chaussée en espaces modulables pour une salle de conférences, un auditoire et un local de répétition pour des chœurs ; la transformation et aménagements du hall d'entrée au rez-de-chaussée pour des expositions ; la réfection de la halle de sport au sous-sol qui est utilisée par les écoles et sociétés privées. Le revêtement de sol sportif fortement usé ne correspond plus aux normes actuelles.

Cette transformation comprend les travaux suivants :

Démontages et travaux préparatoires	CHF	10'000.-
Cloisons mobiles et fixes, menuiserie et vitrages intérieurs	CHF	100'000.-
Travaux de peinture intérieure	CHF	40'000.-
Système d'obscurcissement, stores intérieurs	CHF	10'000.-
Lustrerie et installations électriques	CHF	40'000.-
Mobilier administratif	CHF	30'000.-
Adaptation chauffage / ventilation	CHF	10'000.-
Revêtement de sol	CHF	10'000.-
Revêtement de sol sportif	CHF	35'000.-
Engins sportifs	CHF	5'000.-
Divers et imprévus	CHF	10'000.-

611.503.34 Sécurité nouvelles normes incendies, électricité 2018 CHF 150'000

La Confédération a mis en place depuis quelques années des contrôles quinquennaux des installations électriques.

Ces contrôles sont effectués par des bureaux techniques indépendants, dont les rapports sont ensuite transmis à des installateurs mandatés, afin de mettre ces installations en conformité.

Les installations à mettre à jour en 2018 concernent :

CO Belluard, Derrière-les-Remparts 7 et 9, complément	CHF	25'000.-
CO Jolimont, rue des écoles 15	CHF	25'000.-
Maison de Justice, rue des Chanoines 1	CHF	10'000.-
Magasin de fleurs et locatif, Allée du cimetière 7	CHF	5'000.-

En 2017 des contrôles d'évacuation sur des sites scolaires ont été effectués par le Poste Premiers secours (PPS). Après analyse des priorités, certains sites qui ne correspondent plus aux normes en vigueur vont être adaptés, soit :

Ecole du Jura bât. B et C, adaptation des sirènes d'alarme	CHF	20'000.-
Ecole du Botzet, adaptation des sirènes d'alarme	CHF	15'000.-
Ecole du Schoenberg, Bât. A, B et C, adaptation des sirènes d'alarme	CHF	20'000.-
Ecole de l'Auge, adaptation des sirènes d'alarme	CHF	10'000.-
Ecole de la Vignettaz B et C, adaptation des sirènes d'alarme	CHF	20'000.-

612.503.09 Halle sport Motta : réfection vestiaires et enveloppe - travaux CHF 200'000

Le bâtiment a été construit en 1926. La halle est utilisée par les écoles, des clubs sportifs et sociétés privées.

Il s'agit d'un complément au budget d'investissements 2017 cat. II – rubrique 612.503.09 d'un montant de CHF 200'000.-. Le budget 2017 comprenait la réfection des engins sportifs, du sol sportif et de certaines installations sanitaires dans les douches. Ces éléments étaient fortement usés et ne correspondaient plus aux normes et exigences sportives actuelles.

Suite à une expertise statique et une étude plus approfondie du bâtiment, les travaux complémentaires prévus en 2018 comprennent : L'assainissement et la transformation partielle de certains vestiaires afin d'augmenter la capacité d'accueil et d'en améliorer leur utilisation ; le renforcement de la structure existante en toiture ; des nouvelles sous-constructions en toiture pour les engins sportifs.

De par la structure du bâtiment et la fixation des engins sportifs, les deux types de travaux sont liés et interdépendants.

Une enveloppe thermique inexistante dans le galetas sera créée en toiture à la charge d'une partie du budget d'investissement 2018 cat. II pour l'assainissement énergétique des bâtiments communaux (rubrique 611.503.32).

La réfection comprend les travaux suivants :

Démontages et travaux préparatoires	CHF	10'000.-
Travaux de gros-œuvre	CHF	15'000.-
Installations techniques	CHF	30'000.-
Menuiserie intérieure, mobilier et équipements	CHF	25'000.-
Revêtements de sol, carrelages	CHF	20'000.-
Peinture intérieure	CHF	10'000.-
Renforcement structure existante et sous-constructions en toiture	CHF	30'000.-
Nouveau plancher dans galetas en toiture	CHF	40'000.-
Divers et imprévus	CHF	20'000.-

612.503.11 Vignettaz – Bâtiment B : Rénovation / transformation – Etudes CHF 600'000

Les demandes de crédit pour la construction de l'agrandissement de l'école primaire de la Vignettaz ont soulevé diverses questions, notamment sur la capacité d'accueil maximale du site tant en nombre d'écoliers que de surface bâtie, mais également sur l'avenir et les besoins en rénovation des bâtiments existants. Parallèlement, avec le PAD FriGlâne voisin au site de la Vignettaz, l'avenir de l'accueil extra-scolaire (AES) du quartier Beaumont-Vignettaz, actuellement logé dans des baraques sur le site du PAD FriGlâne, doit également être abordé.

C'est en réponse à ce double questionnement que la Direction de l'édilité a mandaté au mois de juillet 2017 sur la rubrique 620.318.00 les bureaux d'architectes Mullerarchitecte Sàrl et mazzapokora Sàrl ainsi que le bureau d'ingénieurs Miscere pour étudier la faisabilité de la mise aux normes / transformation du bâtiment B du site de l'école de la Vignettaz, qui actuellement abrite la filière d'école primaire des classes germanophones, en fonction de deux scénarios distincts : le premier scénario maintient le programme de la filière scolaire en mettant les locaux en conformité tant du point de vue énergétique, programmatique qu'en terme d'accessibilité et de voies de fuite ; le second scénario remet lui aussi les locaux en conformité mais il change l'affectation du bâtiment en vue d'abriter un accueil extra-scolaire de 600 m2, ce qui permet à la Ville de rapatrier dans ses propres locaux l'AES qui compte actuellement 400 m2 sur le site FriGlâne et de répondre aux besoins croissants en places d'accueil et de repas surveillés.

Les résultats de l'étude de faisabilité indiquent que tant du point de vue statique qu'en termes de surfaces, l'un ou l'autre programme peut être intégré dans le bâtiment B. Les coûts, estimés à +/- 20%, varient en fonction du programme : la transformation en un AES de 600 m2, qui offre en sus un étage de 200 m2 disponible pour usage de tiers (école, quartier) est estimée à CHF 5,3 mio. Pour la remise aux normes des locaux existants en vue d'y accueillir une filière conforme aux exigences légales, comprenant 2 salles de classe enfantine, 6 salles de classe primaire, 4 salles d'appui / maîtres et 2 salles d'ACT/ACM, l'estimation s'élève à CHF 7,4 mio.

Le choix de l'un ou l'autre programme dépendra en grande partie du résultat des autres options étudiées par la Ville pour réduire la pression sur les sites du Botzet et de la Vignettaz.

Les dernières données sur les effectifs des élèves dans les années à venir indiquent, en tenant compte des PAD des quartiers de Beaumont-Vignettaz et de Pérolles, de la mise à disposition du nouveau bâtiment de la Vignettaz à la rentrée 2019 et du déménagement de la filière germanophone dans ces nouveaux locaux, que le bâtiment B sera vide jusqu'à la rentrée 2021. Ce laps de temps de 2 ans permettra l'exécution des travaux de transformation, dès la rentrée 2019. Afin de pouvoir commencer les travaux en 2019, il est nécessaire que les études soient finalisées à ce moment. Pour ce faire, elles devront être entreprises dans le courant de l'année 2018. Le montant de CHF 600'000.- demandé ici servira à financer ces études jusqu'à la phase de réalisation, pour laquelle un crédit de construction sera demandé ultérieurement.

612.503.15 CAD Vignettaz – Avance Groupe E Celsius sur frais d'exploitation pour les 20 prochaines années CHF 585'000

La proposition de contrat négociée entre Groupe E Celsius et la Ville de Fribourg pour la fourniture de chaleur par le chauffage à distance FriCAD pour l'école de la Vignettaz prévoit la fourniture de 1'220'000 kWh/an pour l'ensemble du site, dont 160'000 kWh/an pour le nouveau bâtiment et 1'060'000 kWh/an pour les bâtiments existants, soit une puissance souscrite de 585 kW pour les bâtiments existants et 80kW pour le nouveau bâtiment.

Le contrat distingue trois éléments qui composent les frais relatifs au raccordement et à la fourniture de chaleur :

La contribution de raccordement, qui correspond aux frais spécifiques pour le branchement d'un bâtiment au réseau CAD. Cette contribution est réglée en un paiement unique. Dans le cas de l'école de la Vignettaz, elle est couverte à 10% par le budget de construction du nouveau bâtiment et à 90% par la rubrique 612.503.17 demandée en catégorie II au budget 2018 pour le raccordement des bâtiments existants.

Le tarif de la chaleur est fixé en fonction de la quantité de chaleur consommé en kWh.

Le tarif de production et d'acheminement, fixé en fonction de la puissance thermique souscrite en kW, correspond aux coûts de production et d'acheminement issus de la centrale de chauffe, du réseau de conduites et des sous-stations (constructions, fonctionnement, changement de pièces défectueuses et grosses réparations) appartenant au Groupe E Celsius. Ce tarif est calculé annuellement et peut être réglé par avance lors d'un versement unique.

Le montant de CHF 585'000.- demandé correspond à l'avance maximum possible sur le tarif de production et d'acheminement. Il en couvre le 100% des frais sur une période de 20 ans et permet une économie de CHF 280'000, soit un gain annuel de CHF 14'000.- , dont devra tenir compte la rubrique de fonctionnement concernées à partir de 2019.

Pour comparaison, le paiement d'une avance de CHF 292'000.- couvrirait le 50% des frais de production et d'acheminement et permettrait une économie CHF 140'000.- sur 20 ans et avec une avance de CHF 146'000.- (25% des frais de production et d'acheminement sur 20 ans), l'économie passerait à CHF 70'000.-.

En conclusion, l'option proposée est une avance de CHF 585'000.- pour parvenir à l'économie maximum de CHF 280'000.- sur 20 ans.

612.503.17 CAD Vignettaz : contribution de raccordement, adaptation centrale et distribution existante, travaux CHF 200'000

Dans le cadre de la construction du nouveau bâtiment scolaire de la Vignettaz, il a été décidé de profiter de l'opportunité offerte par le chantier pour mettre l'ensemble du site en conformité au regard de la loi sur l'énergie et de raccorder tous les bâtiments du site au chauffage à distance FriCAD. Pour ce faire, la chaudière existante qui se trouve dans le bâtiment A au Nord du site sera remplacée par une sous-station qui alimentera tous les bâtiments.

La prise en charge des coûts de la nouvelle installation est répartie proportionnellement à la chaleur souscrite pour le nouveau bâtiment et les bâtiments existants : 10% sont à la charge du crédit d'ouvrage en catégorie III pour le nouveau bâtiment de la Vignettaz et 90% sont couverts par le présent crédit. Outre les 90% de l'installation, qui comprend la contribution de raccordement, la pose de l'échangeur, le raccordement primaire ainsi que de l'adaptation de la centrale et de la distribution existante, le montant de CHF 200'000.- demandé couvre également les honoraires de l'ingénieur pour l'adaptation de l'installation existante. La distribution de chaleur de la sous-station vers le nouveau bâtiment et à l'intérieur du nouveau bâtiment ne sont pas compris dans ce montant de CHF 200'000. Groupe E Celsius prend à sa charge le raccordement du CAD jusqu'à la sous-station.

612.503.18 CO Belluard : rénovation des salles de classes : 1ère étape 2018 : Système d'obscurcissement de la halle de gym CHF 450'000

L'augmentation du nombre d'élèves des écoles enfantines et primaires en raison de la forte croissance démographique aura forcément des incidences importantes au niveau des effectifs des CO. Les besoins en locaux scolaires seront donc conséquents dans les prochaines années pour des CO qui arrivent déjà à saturation. La perspective de réalisation à moyen terme d'un cycle d'orientation dans la périphérie de Fribourg devrait néanmoins permettre de soulager celui du Belluard ou en tous les cas d'éviter l'augmentation de ses besoins en locaux. Pour rappel, le CO du Belluard compte plus de 700 élèves, alors qu'il a été construit à son origine pour 500 élèves. Il est prévu dès lors d'assainir le CO du Belluard, dont une majorité de locaux ne répondent plus aux nouveaux besoins pédagogiques, notamment en matière de dimensions de salle.

Le bâtiment réalisé en 1965 contient une trentaine de salles de classe et salles spéciales, des ateliers et des locaux administratifs. Deux halles de sport et un abri PC viennent compléter le complexe. L'extension de 1993, bien que juxtaposée à la façade côté cour, respecte les proportions et le rythme de la structure originale et la vocation de place à la cour de récréation. Cette intervention avait permis de réaliser 8 salles de classe supplémentaires sur 2 niveaux ainsi qu'une salle des maîtres et une bibliothèque au rez-de-chaussée, attenant au préau couvert alors nouvellement créé.

Les transformations programmatiques du CO du Belluard devront permettre à terme le "rapatriement" des 5 classes de la Villa Caecilia, dont la distance entre les deux sites pose des difficultés d'organisation au niveau de l'enseignement.

Le montant total des études et des travaux pour la rénovation et la transformation du CO du Belluard se monte à CHF 16.1 mio au PF 2018-2022. Il devra être vérifié par les études et le programme à consolider en 2018. Il comprend la rénovation des salles d'enseignement pour la mise aux normes de la législation cantonale et l'assainissement de l'enveloppe du bâtiment. L'estimation se base sur un coût au m2 de surface de plancher et de surfaces de façades et toitures, en tenant compte d'une rénovation avec modification du format des locaux sans interventions statiques. Il s'agit d'une estimation sommaire sans programme détaillé, sans connaissance de la clause du besoin et sans avant-projet. La demande du crédit d'étude est planifiée pour 2021, celle du crédit d'ouvrage pour 2022, s'ensuivrait une réalisation échelonnée jusqu'à la rentrée scolaire 2024.

Le montant demandé de CHF 450'000.- servira à financer les prestations des mandataires spécialisés pour la phase d'avant-projet de l'étude du projet qui comprend, notamment pour l'architecte, la recherche de partis et l'estimation sommaire des coûts ainsi que l'avant-projet et l'estimation des coûts et représente 9% de ses parts de prestations.

612.503.19 CO Jolimont : vestiaires halles de gym et sous-station CHF 200'000

Les vestiaires et douches des halles de gymnastique présentent des usures temporelles inévitables. Les faïences se décollent des murs, les joints de carrelage du fond se détériorent et se désagrègent à l'impact des entretiens (produits et lavage), le mobilier et les appareils de douche sont usés et les pièces de rechange ne peuvent plus être commandé. Les exigences d'hygiène en vigueur contraignent de lancer des travaux de réfection de ces vestiaires.

Les installations techniques sanitaires de la sous-station d'alimentation d'eau situées dans le local technique datent de 1967. Les durées de vie ont largement dépassé leur durée de vie théorique et d'amortissement.

Depuis quelques années, l'adoucisseur présente des signes d'usure et celui-ci est réparé avec les moyens du bord car il n'existe plus de pièces de rechange.

La nourrice d'eau a déjà subie plusieurs réparations d'urgence suite à des perforations de conduites provoquées par l'usure et la corrosion. Les robinetteries sont bloquées et ne sont plus étanches.

Montants liés aux divers objets :

Vestiaires et douches	CHF	100'000.-
Sanitaires sous-station	CHF	100'000.-

612.503.20 Site scolaire du Jura : assainissement énergétique des bâtiments A, F et G suite à l'introduction du CAD CHF 210'000

Le réseau de conduites à distance FRICAD III NORD de Groupe E CELSIUS fournit la chaleur aux nouveaux bâtiments de la DOSF D et E ainsi qu'aux bâtiments scolaires A, B et C et aux deux maisons F et G. L'échangeur principal, relié au réseau du CAD et situé dans le local technique du bâtiment B de l'école primaire a été dimensionné pour alimenter l'ensemble du site en utilisant le réseau existant de conduites à distance avec une supervision centralisée. Cette opération a nécessité des travaux d'assainissement des sous-stations et des installations des chaufferies des bâtiments existants qui se sont réalisés pour la majeure partie durant cet été. De manière générale, les installations étaient vétustes et fonctionnaient en tout temps, sans programmation d'horaires. La mise en place d'un système de gestion centralisé permet le contrôle de la consommation énergétique de l'ensemble du site et le réglage des installations.

Les travaux d'assainissement des chaufferies des bâtiments scolaires B et C des années 70, dont le local technique contient l'échangeur principal qui alimente l'ensemble du site, découlant de la réalisation de la DOSF et de l'arrivée du CAD, ont été financés par le crédit d'ouvrage de la DOSF. Cette option a été validée par la COBAT à laquelle participe l'administrateur de l'Association du Cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français. A contrario, le bâtiment scolaire A de Sainte-Agnès et les deux maisons F et G n'ont pas d'usage

direct lié à la DOSF, c'est pourquoi les montants des travaux d'assainissement de ces bâtiments, honoraires ingénieur compris, estimés à CHF 210'000.- TTC font l'objet du présent investissement.

612.503.21 Ecole enfantine de la Heitera, réfection des revêtements de sol, ventilation naturelle de faux-plafonds, travaux CHF 50'000

Réfection des revêtements de sol

Les revêtements de sol des salles de classe ont été exécutés en chape anhydrite, la couche finale de protection (revêtement PU) s'est fortement abîmée.

Ponçage et traitement	CHF	16'000.-

Ventilation des solives

Pour assurer une pérennité des appuis des solives en bois de la structure de toiture, il est nécessaire de mettre en œuvre un détail permettant une ventilation naturelle plus grande que celle qui existe à ce jour. Pour ce faire une ouverture des plafonds en périphérie est proposée, sur une largeur de 7cm environ.

Ouverture des faux-plafonds	CHF	34'000.-

612.503.22 Jura G : Ancienne maison concierge, salles spéciales et logopédie, travaux CHF 100'000

Le bâtiment G du complexe de l'école du Jura est l'ancienne maison du concierge. Ce bâtiment est actuellement inoccupé. Il comprend 3 niveaux : sous-sol avec cave, buanderie et un dépôt pour la Voirie / rez-de-chaussée avec garage, cuisine et séjour / étage avec 4 chambres et salle de bain.

Les Services Auxiliaires Scolaires doivent faire face à un manque de salles pour les activités de la logopédie. Cet investissement propose donc la réaffectation de ce bâtiment pour créer 4 salles d'appuis pour le Service des Ecoles qui confirme également le besoin de salles complémentaires pour la rentrée 2018/2019, libérant ainsi des surfaces de salles de classe voués à l'enseignement de base enfantine et primaire.

Les travaux comprennent la création de 2 salles spéciales dans l'ancien garage du rez-de-chaussée, ainsi que la réfection des parois, des plafonds et des sols des chambres de l'étage et du séjour au rez-de-chaussée, afin de les utiliser également comme salles spéciales pour la logopédie. Un total de 7 salles sera ainsi atteint. La salle de bain de l'étage sera transformée en 2 WC. Une remise en conformité de l'installation électrique, ainsi que quelques réparations de la façade endommagée, sont également prévues.

Détail sommaire des travaux :

Démontages-démolitions :	CHF	7'000.-
Installations techniques :	CHF	13'000.-
Plâtrerie et peinture :	CHF	52'000.-
Menuiserie :	CHF	16'000.-
Revêtements de sols :	CHF	12'000.-

613.503.35 Gottéron 13 : rafraichissement après départ des locataires, travaux CHF 80'000

Un montant de 1'350'000.- avait été requis pour le budget 2017, pour l'objectif de constituer dès le printemps 2017 l'équipe de mandataire (architecte et ingénieur civil) à l'issue d'une mise en concurrence, sous forme de procédure sélective suivie d'un appel d'offres documenté et de développer le projet de réhabilitation en logements ou bureaux, en vue du dépôt du permis en été 2017.

Le Conseil général lors de sa séance de budget 2017, sur préavis de la Commission financière, a réduit le montant du crédit à 10% de sa valeur, soit à CHF 135'000.-, afin de financer l'étude du projet. Il a semblé à la Commission financière que le projet n'était pas assez abouti pour proposer, à ce stade de la réflexion, des travaux de rénovation.

Après plusieurs consultations auprès du Service des finances, il s'avère que diverses associations s'intéressent au bâtiment, sans forcément investir dans des transformations lourdes.

Les travaux consistent à un rafraîchissement des divers locaux, soit une réfection de la peinture, des fonds en parquet et une remise en état des installations électriques (réseau informatique et luminaires).

En cas d'acceptation de ce montant, le montant de CHF 135'000.- porté au budget 2017 sera clôturé lors des opérations de bouclement des comptes.

613.503.37 Pierre-Aeby 3: Arcades chauffage et CAD CHF 225'000

Le chauffage à gaz du bâtiment locatif de Pierre-Aeby 3 datant de 1986 ne répond plus aux exigences cantonales et doit être remplacé. Pour cet investissement l'option a été prise de créer un chauffage à distance interne, permettant de chauffer à distance le bâtiment de la place des Ormeaux 1 (bâtiment des Arcades) par celui de Pierre-Aeby 3.

Les coûts seront répartis proportionnellement avec le projet du café des Arcades qui fait partie d'un investissement séparé, et des autres locataires présents à la place des Ormeaux 1.

Les travaux comprennent :

Une nouvelle chaufferie à Pierre-Aeby 3, y c. honoraires ingénieurs	CHF	150'000.-
Une sous-station Arcades 125'000.-, y c. honoraires ingénieurs (quote-part)	CHF	75'000.-

613.503.38 Villa Caecilia: Fond, murs, plafond et étanchéité CHF 360'000

La Villa Caecilia construite en 1950, n'a subi que très peu de transformations et de réfections depuis sa création, tout au plus quelques travaux de maintenance.

Malgré les rocades de plusieurs salles dévouées au CO du Belluard, des travaux doivent être entrepris impérativement en attendant le « rapatriement » des 5 classes du CO Belluard dès 2022.

Ces travaux permettront de répondre au mieux au besoin des élèves et d'améliorer les conditions de travail des enseignants, mais aussi de garantir le nombre de places nécessaires pour la rentrée scolaire 2018/2019.

Cet investissement comprend les travaux suivants :

Démontage	CHF	15'000.-
Ferblanterie	CHF	6'000.-
Échafaudages et crépis de la cour intérieure	CHF	24'000.-
Installations électriques	CHF	52'000.-
Installations sanitaires	CHF	22'000.-
Réfection de certains planchers	CHF	6'000.-
Chapes et revêtements de sol	CHF	75'000.-
Carrelage et faïences	CHF	24'000.-
Peintures intérieures	CHF	83'000.-
Nettoyages	CHF	6'000.-
Divers et imprévus	CHF	47'000.-

615.503.00 Création d'un WC public au Parc des Maggenberg, études et travaux CHF 100'000

Création d'un nouveau WC public attenant à une place de jeux dans le Parc des Maggenberg, dans le quartier du Schoenberg. Il s'agit d'un supplément au projet *fribourg(ou)vert*, dont le budget prend en charge la planification et les travaux d'aménagement du Parc.

Le montant de CHF 100'000.- couvre tant les honoraires que les travaux. Les travaux comprennent les canalisations et différents raccordements pour les WC publics.

618.503.33 Route des Neigles 39 : Assainissement : études CHF 50'000

Le bâtiment communal de la Route des Neigles 39 a été construit vers 1940. Les douches et vestiaires ont été aménagés vers 1992. Le site accueille des artistes-sculpteurs, le local du Club de boxe, ainsi que des vestiaires et sanitaires partagés avec les clubs d'aviron et de canoë. La rénovation de ces locaux doit être entreprise. Le budget porté à l'investissement 2018 correspond à l'étude d'avant-projet pour le programme suivant : amélioration du local de boxe et de sculpture, rénovation des vestiaires et sanitaires, assainissement de l'enveloppe thermique, et installation d'un nouveau WC public pour le site des Neigles. Les besoins des clubs sportifs, ainsi que les besoins culturels (artistes-sculpteurs) seront à prendre en compte. Un montant de CHF 200'000.- pour les travaux de la partie communale de la transformation sera porté au budget 2019. Les clubs financeront les travaux qui concernent leurs activités.

620.501.66 Fribourg (ou)vert : réalisation projets paysagers : études et travaux Agglo 3NP.07.03 (Ae PA3) CHF 130'000

fribourg (ou)vert est un projet d'aménagement en 2019 d'espaces récréatifs (jeux, loisirs, etc.) et paysagers pérennes, sur une sélection de cinq sites au Schoenberg. L'objectif est d'agir en faveur de la qualité du cadre de vie et ainsi renouveler l'image d'un secteur urbain, en y invitant des formes et des ambiances singulières. Le montant sollicité au budget 2018 concerne des honoraires.

L'Agglo a déjà financé CHF 25'000.- pour le projet *fribourg (ou)vert*. Dans le cadre du Projet d'Agglomération de 3ème génération (PA3), le projet *fribourg (ou)vert* a été porté comme mesure Nature et paysage, ouvrant droit à un cofinancement par l'Agglomération à hauteur de 50% du montant du projet à la charge de la Ville. Le versement des montants par l'Agglomération (CHF 505'000.-) interviendra à la fin des travaux d'exécution. Une partie du montant total est apportée par d'autres tiers : propriétaires privés, Fondations, Service cantonal de l'enfance et de la jeunesse.

Coût total du projet :	**CHF1'250'000.-**
Montant déjà voté (CHF 470'000) :	
621.500.05 cat. III, 2015 :	CHF 50'000.-
620.501.45 cat. II, 2016 :	CHF 120'000.-
620.501.49 cat. II, 2017 :	CHF 300'000.-
Investissement 2018, honoraires :	CHF 130'000.-
Investissement escompté 2019, honoraires et réalisation :	*CHF 650'000.-*
Participation Agglo :	
Projet Espaces Ouverts :	CHF 25'000.-
Projet d'agglomération de 3e génération :	CHF 505'000.-
Participation attendue d'autres tiers :	CHF 215'000.-
Montant effectif à la charge de la Ville :	CHF 505'000.-

Le montant de CHF 130'000.- sollicité au budget 2018 correspond à la poursuite des études par les bureaux mandatés jusqu'à l'adjudication des travaux. Un dernier montant pour la réalisation sera porté au budget 2019. Un montant de CHF 100'000.- est parallèlement sollicité au budget 2018 pour les honoraires et travaux de la réalisation d'un WC public au Parc des Maggenberg. Ce montant vient en supplément de la planification générale du Parc comprise dans le projet *fribourg (ou)vert*.

620.501.67 PAL révision – logements + communication : compléments, études CHF 100'000

Le dossier est en cours de modification suite au retour de l'examen préalable du Canton en octobre 2016. Le dossier doit faire l'objet d'un examen préalable complémentaire. Le dossier sera envoyé au Canton à l'automne 2017.

Le retour du préavis est escompté pour le début d'été 2018, puis l'enquête publique à l'automne 2018.

Le montant de CHF 100'000.- sollicité au budget 2018 correspond pour CHF 40'000.- à la poursuite des études sur le logement à prix abordable.

Le montant de CHF 60'000.- servira aux différents mandats attribués en 2018 dans le cadre de la communication, nécessaires lors de la mise en l'enquête du PAL.

620.501.72 Plan directeur du mobilier urbain et déploiement sur trois ans (2019, 2020, 2021), étude CHF 80'000

La Ville de Fribourg ne dispose pas d'une ligne directrice concernant le choix du mobilier urbain. L'absence d'une vision globale a pour conséquence un mobilier disparate choisi au gré des différents projets. Les styles et les époques se côtoient allégrement dans l'espace public.

Cette façon de faire a pour conséquence un manque d'homogénéité et génère des frais importants pour l'achat et le stockage des nombreuses pièces de rechange nécessaires à l'entretien de chaque élément.

Le Plan directeur du mobilier urbain également demandé par le Conseil général à travers la transmission du postulat n° 15 a pour objectif de définir un catalogue de mobilier standard qui sera utilisé systématiquement en ville. De plus, le plan directeur définira des secteurs spécifiques où des exceptions à la règle générale seront admises, par exemple dans les périmètres faisant l'objet de concours d'urbanisme.

Le somme CHF 80'000.- comprend l'étude du Plan directeur du mobilier urbain et le rendu du plan et du dossier directeur.

620.503.73 Réaménagement de la place du Pertuis et de la rue de la Neuveville, études CHF 55'000

La place du Pertuis est identifiée comme un espace de centralité de quartier, à la jonction des rues de la Neuveville et de la Grand-Fontaine. Il s'agit également d'une interface avec le funiculaire. Le Plan d'aménagement local, en cours de révision, affecte cette place en zone de place urbaine.

La place, actuellement revêtue d'enrobé bitumineux, sera réaménagée dans la continuité des rues de la Grand-Fontaine et de la rue de la Neuveville afin d'affirmer son image de centre de quartier.

Le projet permettra de mettre en valeur la fontaine du Sauvage, d'envisager un nouveau revêtement en pavés, mais aussi de gérer les flux de piétons et de véhicules se croisant sur la place. Les aménagements devront également répondre aux besoins du compartimentage définit par le concept mobilité du Plan directeur communal en révision.

Le montant de CHF 55'000.- comprend la phase d'avant-projet, soit le 9% du montant total SIA des honoraires.

En ce qui concerne la rue de la Neuveville, réaménagée en 2014, le Service de la mobilité a constaté que les automobilistes utilisent régulièrement les trottoirs pour croiser, ce qui crée une insécurité pour les piétons.

Le problème a été partiellement réglé par la pose de potelets souples. Cette solution, bien qu'efficace, est peu esthétique. Le projet devra examiner les aménagements réalisés et proposer une solution esthétique et efficace en harmonie avec le cadre historique de la Neuveville.

620.501.76 Paysage Nature en Ville, réalisations 2018 CHF 150'000

Un montant de CHF 200'000.- a été inscrit au budget 2017 pour étudier les mesures qui seront mise en œuvre sur la base du volet Paysage du Plan directeur communal.

En effet, le Plan directeur communal définit la structure verte de la ville, composée du domaine de la Sarine, des collines et des vallons, du végétal le long du réseau viaire, des parcs, ainsi que des jardins et espaces verts privés. En l'état, force est de constater que cette structure verte reste relativement fragile et doit être renforcée.

Le projet « Paysage Nature en Ville » travaillera particulièrement sur la végétalisation du réseau viaire et des « délaissés urbains » afin de renforcer la qualité paysagère et le potentiel de biodiversité en ville de Fribourg. Le projet proposera une végétation sous forme d'arbres d'alignement, mais aussi de haies, de surfaces vertes, d'arbustes ou de prairies. Lors de la réalisation du projet, une attention particulière sera portée à proposer une végétation en adéquation avec l'usage de l'espace public, mais aussi aux contraintes techniques et financières de leur entretien.

Le montant de CHF 150'000.- sera demandé pendant trois années consécutives afin de financer la réalisation d'une partie des mesures définies par le projet.

620.501.77 Grand-Places - Espaces publics sur le parking de liaison et à l'arrière de Fribourg centre CHF 150'000.-

L'objectif est de pouvoir donner suite au mandat donné au bureau Studio Montagnini Fusaro dans le cadre du projet de requalification des Grand-Places, développement de l'avant-projet (3% part de prestations SIA) déjà attribué en 2016. En effet, un montant de CHF 200'000.- TTC a déjà été octroyé en 2016 pour cette première phase.

Le montant de CHF 150'000.- sollicité au budget 2018 correspond aux honoraires pour les prestations permettant de mettre à l'enquête publique les aménagements extérieurs en même temps que les bâtiments Parvico et le parking de liaison. Cela concerne une partie des Grand-Places, à savoir les espaces publics sur le parking de liaison et à l'arrière de Fribourg Centre. L'aménagement de ce secteur est une condition préalable au projet de réaménagement de la Place de la Gare.

Ce montant servira à financer 31,5% des prestations (avant-projet, projet de détails, demande de permis et direction architecturale) de la manière suivante : la commune prend la maîtrise d'ouvrage pour l'établissement des aménagements des espaces publics sur sa parcelle au-dessus du parking et derrière Fribourg Centre et ce jusqu'à la mise à l'enquête en mandatant le lauréat du concours à qui elle a adjugé le mandat, sous réserve de l'octroi des crédits s'y rapportant.

L'établissement des plans et appels d'offres, de plans d'exécution, la direction des travaux seraient confiées à l'entreprise Parvico.

Les prestations couvertes par ce mandat correspondent aux honoraires de l'architecte et du paysagiste.

621.500.08 Place de Jeux Rte de la Gruyère : étude et travaux CHF 190'000

La Ville de Fribourg a procédé à un état des lieux des places de jeux sur son territoire durant la période 2016-2017. La place de jeux sise à la route de la Gruyère sur la parcelle 10207 a été retenue parmi les sites nécessitant des mesures urgentes pour des raisons de sécurité. Un toboggan jugé dangereux a d'ores et déjà été enlevé et les éléments en rondins de bois qui modèlent la pente en rampes et escaliers nécessitent d'être rapidement remplacés ou renforcés.

La place de jeux de la route de la Gruyère est directement reliée à l'école de la Vignettaz par un passage piéton qui passe sous la route de la Gruyère. Afin d'assurer une continuité et une cohérence à l'ensemble du site scolaire, le service d'urbanisme et d'architecture a mandaté le bureau d'architecte-paysagiste Interval Paysage Sàrl, lauréat du concours de projet d'agrandissement de l'école de la Vignettaz, à poursuivre ses réflexions de l'autre côté de la route.

L'avant-projet présenté par l'architecte-paysagiste propose de reprendre les thèmes existants des terrasses qui suivent la topographie du site, de compléter et de rafraîchir les massifs d'arbustes et de vivaces et de réparer, de compléter ou de transformer les traitements de sol en fonction de leur état. Les éléments de jeux seront tous remplacés par de nouveaux éléments qui doivent encore être définis plus précisément.

Le montant demandé de CHF 190'000.- couvre le solde des études du projet et la réalisation des travaux, avec les honoraires de l'architecte paysagiste.

621.506.16 Parcs et Promenades - cimetière ; véhicules / remplacement 2018 CHF 70'000

Remplacement du tracteur tondeuse Bucher ST 35 FR 342

Etat actuel du tracteur

Première immatriculation en 2004, 4'256 h au 19.06.2017 (= 212'800km). Après 13 ans de service, le tracteur présente une forte corrosion sur l'ensemble mécanique qui n'est plus rentable de réparer. Les principales pièces de ce véhicule (moteur, pompe hydraulique et transmission) ne sont plus fiables. L'usure des agrégats porte-outils (barre de coupe et bac de ramassage) nécessitent aussi leur remplacement.

- **Utilisation du véhicule**
  - Equipé d'un bac de ramassage (Sperber) il est utilisé pour la tonte des terrains de sport et des grandes surfaces engazonnées dans les parcs et jardins.
  - Les régénérations des terrains, les sablages et le passage de la grille sur les terrains de football.
  - Ramassage des feuilles en automne.
  - Fendre le bois long.

- **Coût du remplacement**

  Le coût du remplacement de ce tracteur tondeuse par un modèle similaire d'environ 35-40 CV, transmission hydrostatique, avec les équipements usuels (barre de coupe ventrale, bac de ramassage, etc.) s'élève à CHF 70'000.-.

700.506.52 Renouvellement périodique équipements datacenters CHF 420'000

Abréviations

[a] ***DC*** *data center : lieu où sont concentrées les infrastructures IT : serveurs (systèmes, applications, stockage des données), communication, téléphonie, alimentation électrique de secours, climatisation, …*

Le montant est prévu pour les études et la réalisation.

Depuis le début de l'année 2017, les systèmes d'information de l'administration communale sont traités sur deux datacenters propriétaires. Cette solution met l'organisation à l'abri d'un risque en cas de dommages majeurs et assure une poursuite des activités sans interruption pour les travaux de maintenance et avec un délai d'attente acceptable en cas de dommages sur l'un des sites.

Les composants sont soumis à des cycles de vie, les durées de garantie sont généralement de cinq ans. Cet investissement vise à renouveler les éléments, du premier site, arrivant en fin de vie et dont la mise en service remonte à 2013.

700.506.54 Fibre optique FriNet[a] CHF 70'000

Abréviations

[a] ***FriNet*** *est un consortium regroupant la Ville de Fribourg, l'Etat de Fribourg (SITel), l'Université de Fribourg et l'Ecole d'ingénieurs et d'architectes. FriNet poursuit depuis une dizaine d'années le développement d'un vaste réseau de fibre optique "propriétaire" pour les besoins de chacun de ses membres. La Ville bénéficie d'un réseau rapide et sécurisé pour relier ses différents sites : accès aux systèmes d'informations, internet, téléphonie IP.*

Le montant est prévu pour les études et la réalisation.

Les objectifs restent inchangés :

- ✓ relier tous les sites administratifs de la Ville de Fribourg, partie informatique (y compris Châtillon)
- ✓ assurer des liaisons redondantes entre les deux datacenters
- □ relier tous les sites administratifs de la Ville de Fribourg, partie téléphonie: partiellement atteint, en cours
- □ relier tous les sites propres à la Police locale et à la Mobilité : en cours
- □ relier tous les sites scolaires et parascolaires : en cours
- □ accompagner le projet de communication All-IP.

Il s'agit d'assurer les travaux selon la planification établie et de disposer des moyens financiers pour saisir et intégrer des opportunités liées à des besoins changeants.

Rappel du mode opératoire : pour réaliser les extensions aux moindres coûts, une veille est opérée par un ingénieur-conseil sur les annonces de chantiers sur le territoire communal ; en fonction des intérêts des participants, des décisions sont prises pour

enfouir un nouveau segment de fibre optique. La difficulté réside dans la conciliation des besoins, opportunités, calendrier et budget ; une vision à long terme, une information en continu sur les projets de nouvelles constructions communales et une coordination efficace sont les clés de succès.

700.506.56 Acquisition d'une solution de gestion pour le domaine des accueils extrascolaires (AES) CHF 90'000

Le montant est prévu pour la réalisation
La gestion des AES relève du Service des écoles. Le projet de réorganisation interne a permis d'adapter le mode de fonctionnement de cette unité, ses processus et les flux de données entre le secrétariat central et les unités décentralisées. La solution de gestion actuelle a été mise en service en 2010 et ne donne pas entière satisfaction à plusieurs points de vue depuis longtemps déjà.

Une étude a été conduite ; les conclusions ont établies l'inadéquation de la solution actuelle avec les processus, son retard technologique et l'impossibilité d'une mise à niveau à un coût raisonnable ; d'autre part, le marché propose diverses solutions parfaitement adaptées aux besoins métiers, aux impératifs d'organisation décentralisée et de mobilité, à la comptabilité avec les systèmes d'information existants.

Afin de soutenir les efforts engagés par le personnel, il est prévu d'acquérir une nouvelle solution bien distribuée sur le marché, rôdée et répondant en tous points aux besoins spécifiques de l'unité concernée.

700.506.57 Acquisition d'une solution de gestion pour le domaine des ressources humaines (SIRH) CHF 120'000

Le montant est prévu pour la réalisation
Le Service des relations humaines dispose d'une solution de gestion des collaborateurs, de production des salaires et des budgets RH. Par contre, plusieurs pans de la gestion RH ne sont pas couverts : gestion des postes de travail (occupés ou vacants), contrats, cahiers de charges, etc. Un grand nombre de tâches, d'analyses et de prévisions nécessite des ressources importantes et sont réalisées par extraction de données et retraitements. Outre le temps alloué, les risques d'erreur ne sont pas négligeables et sans conséquence.

L'acquisition d'une nouvelle solution dotera enfin cette unité, fortement sollicitée par l'ensemble de l'administration, d'un véritable système d'information assurant une gestion unifiée des données du personnel, une simplification des travaux, une uniformisation des documents à l'échelle de l'administration et une vue d'ensemble. Les bénéficiaires de la mise en œuvre d'une telle solution et d'une organisation ad hoc sont multiples : le personnel, les services, le Service proprement-dit (concentration de la ressource sur les activités à haute valeur et simplification), l'administration (meilleure allocation des ressources).

911.501.03 Terrains de football du Grabensaal : changement des mâts d'éclairage CHF 125'000

Après avoir procédé aux changements, par étape, des mâts d'éclairage des terrains du Guintzet, de Derrière-les-Jardins et de la Motta, le tour est venu pour le terrain principal du Grabensaal de bénéficier de cette adaptation aux normes de sécurité et de nouvelles techniques.

Le terrain du Grabensaal est principalement utilisé par le FC Central, mais aussi par celui du Schoenberg et d'Etoile-Sport.

Coûts estimatifs des travaux :

Fondation et fouille	CHF	28'000.00
Fournitures mâts (avec berse et hélicoptère), installations électriques	CHF	84'000.00
Divers imprévus	CHF	4'000.00
Honoraires	CHF	9'000.00
Total TCC	CHF	125'000.00

A la suite de cet assainissement, il restera à équiper le terrain du Schoenberg (Mon Repos) et quelques surfaces d'entrainement, comme les Grandes Rames.

911.503.02 Guintzet : assainissement WC publics y compris WC handicapés CHF 100'000

Le site sportif du Guintzet abrite un bâtiment (Promenade du Guintzet 4) qui accueille l'appartement de service du concierge (1er étage), des vestiaires liés à l'utilisation sportive et des WC publics du site (rez-de-chaussée). Des locaux techniques se trouvent au sous-sol.

Les WC publics, fréquentés par des promeneurs, des locataires des homes médicalisés et des utilisateurs des infrastructures sportives, ne sont plus aux normes, notamment pour les personnes à mobilité réduite. La vétusté de ces commodités, la vieillesse des canalisations et la nécessité d'offrir à la population des sanitaires adaptés à leur usage nécessitent des travaux qui seront, dans la mesure du possible, réalisés par le personnel de la Ville de Fribourg (Voirie).

Le devis des travaux se présente ainsi :

Gros œuvre	CHF	8'000.00
Electricité – Peinture extérieure	CHF	9'400.00
Ventilation	CHF	7'600.00
Installations sanitaires	CHF	34'000.00
Ouvrages métalliques	CHF	5'000.00
Menuiserie intérieure	CHF	10'000.00
Carrelage	CHF	7'000.00
Plâtrerie	CHF	8'000.00
Taxes diverses	CHF	1'000.00
Réserve	CHF	10'000.00
Total TTC	CHF	100'000.00

911.506.00 Terrains de football : Arrosage automatique CHF 80'000

La Ville de Fribourg est propriétaire de 10 terrains de football dont un en en matière synthétique et un principalement réservé à la pratique du football américain et au rugby.

Sur ces 10 terrains, un seul – le terrain synthétique – est équipé d'un arrosage automatique et deux – au Guintzet – d'arrosage semi-automatique, exigeant l'intervention d'un collaborateur pour activer et stopper l'arrosage.

Le solde des terrains, soit 7, sont dépourvus de ce système et nécessite l'engagement du personnel de la Ville, souvent des collaborateurs du secteur des Parcs et promenades, qui utilisent des moyens mécaniques.

Afin d'arroser toute la surface d'un terrain, essentiellement durant les 6 à 8 semaines nécessaires à la régénération d'un terrain, en juillet et août, il faut compter 5-7 heures par trajet de l'arroseur.

Pour un arrosage optimal, il est nécessaire d'effectuer 4 allers-retours.

Afin d'éviter d'additionner des heures supplémentaires, les opérations se réalisent la plupart du temps en journée, parfois en soirée si les conditions météorologiques l'exigent (en cas d'ensoleillement marqué).

Dans le but de favoriser l'efficience de l'emploi du temps du personnel de la Ville de Fribourg et autant que faire se peut, d'éviter la production d'heures supplémentaires ainsi que l'évaporation rapide de l'eau d'arrosage en pleine journée, l'équipement d'arrosage automatiques est proposé au site sportif du Guintzet (terrains 3 et 5 en 2018).

Le devis y relatif se présente de la manière suivante :

Programmation – Coffret Perrot Watercontrol		
Arroseurs – Prise d'eau	CHF	20'000.00
Main d'œuvre et direction des travaux	CHF	9'000.00
Sanitaire	CHF	2'500.00
Electricité	CHF	1'500.00
Génie civil	CHF	5'000.00
Divers et réparation	CHF	2'000.00
Total TTC, par terrain	CHF	40'000.00

Il est prévu d'équiper deux terrains en 2018 et deux autres en 2020.

914.503.00 Gîte d'Allières : extérieur CHF 200'000

"Construit dans les années 1940, le chalet (Gîte d'Allières) est bien entretenu. Il a fait l'objet de transformations, en particulier au niveau de la terrasse extérieure et de la partie cuisine et sanitaire."

Cette analyse ressort du rapport technique effectué récemment au sujet de la structure en charpente bois du bâtiment. Propriété de la Ville de Fribourg depuis les années 1990, le Gite d'Allières est confié à un locataire (bail à loyer).

Soucieuse de maintenir cette infrastructure en bon état, la Ville de Fribourg désire intervenir en deux étapes. La première consiste à l'assainissement de la structure du chalet.

Les nivellements du plancher au rez-de-chaussée et du plancher des combles indiquent que l'ensemble penche de 3 à 5 cm depuis le centre du bâtiment en direction de la façade Sud. Par ailleurs, il a été constaté que la panne intermédiaire de la toiture avait été coupée, ce qui explique la grande déformation du plancher des combles.

La façade pignon Sud présente des dérangements importants. Il convient de les corriger rapidement.

Le devis y relatif se présente de la manière suivante :

Bâtiment :		
Echafaudages	CHF	5'000.00
Revêtement extérieur bois	CHF	70'000.00
Redressement du plancher	CHF	16'000.00
Préservation du bois	CHF	3'000.00
Teintage du bois	CHF	4'000.00
Menuiserie	CHF	46'000.00
Nettoyage, benne à déchets, désinfection	CHF	6'000.00
Honoraires (architecte, ingénieur civil)	CHF	30'000.00
Divers, comptes d'attente	CHF	20'000.00
Total TCC	CHF	200'000.00

915.503.04 Piscine du Levant : assainissement canalisation autour bassin CHF 60'000

L'eau de la piscine du Levant est récoltée par plusieurs points situés régulièrement le long du bassin. L'eau est ensuite amenée par un système de canalisation (goulottes) vers le local technique pour en assurer filtration et traitement.

En raison de leur vétusté, les goulottes laissent fuir de l'eau et doivent être changées. Cette intervention sera effectuée durant la fermeture estivale de l'établissement dont l'exploitation ne sera pas perturbée.

Le devis de ces travaux est le suivant :

Travaux préparatoires	CHF	4'000.00
Installations sanitaires	CHF	46'500.00
Isolation	CHF	6'000.00
Honoraires ingénieur sanitaire	CHF	3'500.00
Total TCC	CHF	60'000.00

917.506.00 Halle omnisports : compléments installation sono CHF 100'000

La Halle Omnisports Saint-Léonard a été inaugurée en juillet 2010.

Si du point de vue sportif cette infrastructure ne souffre d'aucune critique, la sonorisation installée lors de sa construction s'est révélée insuffisante et de mauvaise qualité.

Construite pour organiser des évènements pouvant accueillir jusqu'à 2'700 spectateurs, cette enceinte souffre d'insuffisance notoire au niveau de la qualité de la diffusion d'informations diverses, comme l'exige les usages d'un bâtiment de cette importance. En effet, si la situation peut être décrite comme acceptable lors de manifestations attirant quelques centaines de personnes et pour les activités scolaires, l'organisateur doit régulièrement recourir à du matériel complémentaire lors d'évènements atteignant une capacité maximale.

Afin de maintenir et de développer l'attractivité de la halle omnisports qui accueille les championnats de suisses de basketball de Fribourg-Olympic, d'Elfic Fribourg, les Finales de la Coupe Suisse de volley (jusqu'à 2020 en tout cas) et des

matchs de coupe d'Europe de volleyball, il est nécessaire de corriger la qualité de la sonorisation de cette infrastructure unique en Suisse (la halle omnisports est la seule à bénéficier d'une homologation de la Fédération Internationale de Basketball - FIBA.

Le devis proposé est le suivant :

Gradin Est	CHF	24'410.00
Gradin Ouest	CHF	24'410.00
Loges gradins	CHF	6'350.00
Loges Est-Ouest	CHF	14'170.00
Rack	CHF	2'900.00
Câblage	CHF	12'381.00
Mise en place avec nacelle	CHF	5'200.00
Démontage anciennes enceintes	CHF	1'000.00
Caissons basses	CHF	9'179.00
Total TTC	CHF	100'000.00

3. Catégorie III

Les projets d'investissements qui suivent feront l'objet d'un message spécial au Conseil général avant leur réalisation :

430.501.15	AGGLO 11.10 (A PA2) : Réalisation de voies bus continues en entrée de Fribourg entre Marly Grand-Pré et Pérolles (direction gare). AGGLO 42.1 : Mesures groupées 8'290'000.- (A)	CHF	2'000'000.00
430.501.16	AGGLO 22.3 (A PA2) : Aménagement de bandes cyclables sur route de la Fonderie section Est. AGGLO 42.1 (A PA2) : Aménagement d'un couloir de bus et de bandes cyclables sur route de la Fonderie, section Ouest) Mesures groupées 8'290'000.-)	CHF	1'200'000.00
520.501.25	Ouvrage d'art : Pont des Neigles	CHF	600'000.00
611.503.35	BATPOL : Bâtiment Police (4 étages)	CHF	6'180'000.00
612.503.10	CO Jolimont à rénover et transformer	CHF	12'150'000.00
620.501.58	Patinoire St-Léonard : Parking et P2 et espaces publics attenants, études (réaménagement place des sports sous Agglo PA3 3M.09.02)	CHF	2'000'000.00
620.501.64	Abords de la Cathédrale - Tête de pont-escalier. Agglo 3M.04.03 (A PA3)	CHF	487'500.00
620.501.65	Abords de la Cathédrale. Agglo 41.2 (A PA2)	CHF	7'470'000.00
620.501.68	Parking de la Grenette - Relocalisation parcage (Alpes + Grenette). Agglo 3M.04.03 (A PA3)	CHF	2'424'000.00
620.501.69	Place des Ormeaux. Agglo 3M.04.03 (A PA3)	CHF	1'106'300.00
620.501.70	Place Notre-Dame. Agglo 41.1 (Ae PA2)	CHF	615'249.00
620.501.71	Place Nova Friburgo. Agglo 3M.04.03 (A PA3)	CHF	165'727.00
620.501.74	Relocalisation places de stationnement. Agglo 3M.04.03 (A PA3)	CHF	276'000.00
620.501.75	Rue du Pont-Muré (sans place Nova Friburgo). Agglo 3M.04.03 (A PA3)	CHF	726'291.00
700.506.50	Mise en place de la GED, 2ème étape	CHF	480'000.00
700.506.53	ERP : étude renouvellement équipements 2018 (étude puis réalisation)	CHF	400'000.00
Total catégorie III		**CHF**	**38'281'067.00**

B. Capacité d'investissement et charges financières

1. Capacité d'investir

La marge d'autofinancement nette (amortissements moins excédent de charges du compte de fonctionnement et variation de réserves) était de CHF 16.7 mio au budget 2017, elle est de CHF 26.5 mio au budget 2018.

2. Financement des investissements

Le total des investissements prévus en 2018 est de CHF 66.1 mio et se décompose comme suit :

Catégorie I	CHF	10'194'000.00
Catégorie II	CHF	17'595'000.00
Catégorie III	CHF	38'281'067.00
Total	**CHF**	**66'070'067.00**

Les investissements de catégorie III sont indiqués à titre d'information. Le total des investissements sans cette catégorie se monte à CHF 27.8 mio.

Comme l'indique le tableau ci-après, les besoins en liquidités se montent à CHF 27.0 mio, compte tenu du prélèvement et de l'attribution aux réserves, des financements spéciaux ainsi que des montants décidés dans les années antérieures mais encore non dépensés.

3. Charges financières

Le besoin de trésorerie supplémentaire génère des charges financières calculées à un taux d'intérêt de 1.0% sur une moyenne de 6 mois.

CHAPITRE VI

Obtention d'une limite de crédit pour financer des ponts de trésorerie communale

Besoin de liquidités arrêté au 31.12.2018

Tableau des Flux de trésorerie

En millions de francs	Budget 2018
Résultat du compte de fonctionnement	0.7
Amortissements	14.4
Variations non monétaires du bilan (p.ex. variation des réserves)	11.3
Cash flow (cash drain) provenant de l'activité d'exploitation (MNA)	**26.5**
Dépenses	**54.9**
Investissements	*54.9*
Désinvestissement	*0.0*
Cash flow (Cash drain) provenant de l'activité d'investissement	**55.7**
Free Cashflow	**-29.2**
Augmentation de capital étranger	47.0
Remboursement de capital étranger	-20.0
Cash flow (Cash drain) provenant de l'activité de financement = Besoin de trésorerie supplémentaire	**27.0**
Fluctuation de trésorerie	**-2.2**
Liquidités au 01.01	16.8
Liquidités au 31.12	15.2
Fluctuation de trésorerie	-1.6

Le besoin de trésorerie supplémentaire à moyen-long terme, selon le tableau de flux de trésorerie ci-dessus et en fonction des investissements prévus, se montera en 2018 à CHF 27.0 mio.

Comme chaque année, le Conseil communal sollicite le Conseil général pour pouvoir procéder à des ponts de trésorerie. Le montant maximal de CHF 20.0 mio au cours de l'année 2018 est sollicité.

LE CONSEIL COMMUNAL propose au Conseil général l'approbation des budgets de fonctionnement et d'investissements de la Commune de Fribourg pour l'exercice 2018, selon projets d'arrêtés ci-annexés, ainsi que l'octroi des crédits d'investissements demandés.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général, l'expression de nos sentiments distingués.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Syndic :	La Secrétaire de Ville :
Thierry Steiert	Catherine Agustoni

Annexes : 2 projets d'arrêté
1 tableau de la dotation du personnel par services
1 grille salariale 2018

(Projet)

LE CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

vu

- La Loi du 25 septembre 1980 sur les communes et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981 ;
- le Message n° 23 du Conseil communal, du 7 novembre 2017 ;
- le Rapport de la Commission financière,

a r r ê t e:

Le budget de fonctionnement de la Ville de Fribourg pour l'exercice 2018 est approuvé.

Il se présente comme suit :

Total des charges :	CHF	254'816'662.45
Total des revenus :	CHF	255'565'352.35
Résultat (bénéfice) :	**CHF**	**748'689.90**

Fribourg, le

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président : Le Secrétaire de Ville adjoint :

Pierre-Alain Perritaz Mathieu Maridor

(Projet)

LE CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

vu

- La Loi du 25 septembre 1980 sur les communes et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981 ;
- le Message n° 23 du Conseil communal, du 7 novembre 2017 ;
- le Rapport de la Commission financière,

a r r ê t e:

Article premier

Le budget des investissements de la Ville de Fribourg, catégorie I et II, se montant à CHF 27'789'000.00, est approuvé. Il se présente de la façon suivante :

Catégorie I (déjà décidés)	CHF	10'194'000.00
Catégorie II (désignés ci-dessous, art. 2)	CHF	17'595'000.00

Article 2

Le Conseil communal est autorisé à réaliser les nouveaux investissements suivants :

300.506.19 Renouvellement du mobilier scolaire + informatique 2018 CHF 525'000

Cet achat sera financé par l'emprunt et amorti selon les prescriptions légales.

312.506.00 Renouvellement du mobilier CO de Jolimont CHF 400'000

Cet achat sera financé par l'emprunt et amorti selon les prescriptions légales.

401.506.23 Achat de parcomètres pour extensions des zones "vignettes-habitants" 2018 CHF 100'000

Cet achat sera financé par l'emprunt et amorti selon les prescriptions légales.

401.506.24 Radars pour installations lumineuses 2018 CHF 80'000

Cet achat sera financé par l'emprunt et amorti selon les prescriptions légales.

402.506.00 Raccordements électriques pour manifestations CHF 200'000

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

420.506.31 Achat fourgon PR (2011) de Givisiez CHF 55'000

Cet achat sera financé par l'emprunt et amorti selon les prescriptions légales.

420.506.32 Achat tonne-pompe (2005-2013) de Givisiez CHF 50'000

Cet achat sera financé par l'emprunt et amorti selon les prescriptions légales.

420.506.33 Achat véhicule intervention (2014) de Givisiez CHF 45'000

Cet achat sera financé par l'emprunt et amorti selon les prescriptions légales.

430.501.13 Mise en conformité des passages piétons 2018 CHF 150'000

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

430.501.14 Modération de trafic, sécurité sur le chemin de l'école - piétons, deux roues, transports publics 2018 CHF 100'000

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

520.501.19 Entretien des chaussées et trottoirs 2018 CHF 620'000

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

520.501.20 Dangers naturels : assainissement des falaises 2018 CHF 100'000

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

520.501.21 Loi sur les handicapés (Lhand) - mise en conformité des arrêts TC 2018 CHF 150'000

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

520.501.22 Mesures d'assainissement pour la protection contre le bruit 2018 CHF 700'000

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

520.501.23 Ouvrage d'art : Mur de la place de la Palme, fontaine et voûte CHF 60'000

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

520.501.24 Ouvrage d'art : Pont de Zaehringen CHF 170'000

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

520.501.26 Pont Zaehringen : Etude architecturale portant sur l'intégration des filets de protection anti-suicide CHF 100'000

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

520.506.19 Saleuses / remplacement 2018 CHF 50'000

Cet achat sera financé par l'emprunt et amorti selon les prescriptions légales.

520.506.20 Véhicules / remplacements 2018 CHF 290'000

Cet achat sera financé par l'emprunt et amorti selon les prescriptions légales.

531.501.10 Décharge de Châtillon étapes 5 et 6 CHF 2'000'000

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

531.501.11 Décharge de Châtillon : traitement des déchets et boues de voirie CHF 2'900'000

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

531.506.01 Décharge de Châtillon: remplacement de la torchère CHF 300'000

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

532.501.47 Collecteurs d'évacuation des eaux usées / assainissement CHF 1'500'000

Ces travaux seront financés par les taxes de raccordement.

532.506.06 Station d'épuration : traitements des micro-polluants CHF 250'000

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

611.503.31 Assainissements énergétiques : système de chauffage 2018 CHF 100'000

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

611.503.32 Assainissements énergétiques des bâtiments communaux : enveloppe 2018 CHF 450'000

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

611.503.33 Joseph Piller : transformation intérieure, réfection halle de sport, aula (exposition) et hall d'entrée CHF 300'000

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

611.503.34 Sécurité nouvelles normes incendies, électricité 2018 CHF 150'000

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

612.503.09 Halle sport Motta : réfection vestiaires et enveloppe - travaux CHF 200'000

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

612.503.11 Vignettaz – Bâtiment B : Rénovation / transformation – Etudes CHF 600'000

Ces études seront financées par l'emprunt et amorties selon les prescriptions légales.

612.503.15 CAD Vignettaz – Avance Groupe E Celsius sur frais d'exploitation pour les 20 prochaines années CHF 585'000

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

612.503.17 CAD Vignettaz : contribution de raccordement, adaptation centrale et distribution existante, travaux CHF 200'000

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

612.503.18 CO Belluard : rénovation des salles de classes : 1ère étape 2018 : Système d'obscurcissement de la halle de gym CHF 450'000

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

612.503.19 CO Jolimont : vestiaires halles de gym et sous-station CHF 200'000

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

612.503.20 Site scolaire du Jura : assainissement énergétique des bâtiments A, F et G suite à l'introduction du CAD CHF 210'000

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

612.503.21 Ecole enfantine de la Heitera, réfection des revêtements de sol, ventilation naturelle de faux-plafonds, travaux CHF 50'000

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

612.503.22 Jura G : Ancienne maison concierge, salles spéciales et logopédie, travaux CHF 100'000

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

613.503.35 Gottéron 13 : rafraichissement après départ des locataires, travaux CHF 80'000

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

613.503.37 Pierre-Aeby 3: Arcades chauffage et CAD CHF 225'000

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

613.503.38 Villa Caecilia: Fond, murs, plafond et étanchéité CHF 360'000

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

615.503.00 Création d'un WC public au Parc des Maggenberg, études et travaux CHF 100'000

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

618.503.33 Route des Neigles 39 : Assainissement : études CHF 50'000

Ces études seront financées par l'emprunt et amorties selon les prescriptions légales.

620.501.66 Fribourg (ou)vert : réalisation projets paysagers : études et travaux Agglo 3NP.07.03 (Ae PA3) CHF 130'000

Ces études et travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

620.501.67 PAL révision – logements + communication : compléments, études CHF 100'000

Ces études seront financées par l'emprunt et amorties selon les prescriptions légales.

620.501.72 Plan directeur du mobilier urbain et déploiement sur trois ans (2019, 2020, 2021), étude CHF 80'000

Ces études seront financées par l'emprunt et amorties selon les prescriptions légales.

620.503.73 Réaménagement de la place du Pertuis et de la rue de la Neuveville, études CHF 55'000

Ces études seront financées par l'emprunt et amorties selon les prescriptions légales.

620.501.76 Paysage Nature en Ville, réalisations 2018 CHF 150’000

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

620.501.77 Grand-Places - Espaces publics sur le parking de liaison et à l’arrière de Fribourg centre CHF 150’000

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

621.500.08 Place de Jeux Rte de la Gruyère : étude et travaux CHF 190'000

Ces études et travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

621.506.16 Parcs et Promenades - cimetière ; véhicules / remplacement 2018 CHF 70'000

Ces achats seront financés par l’emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

700.506.52 Renouvellement périodique équipements datacenters CHF 420'000

Ces achats seront financés par l’emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

700.506.54 Fibre optique FriNeta CHF 70'000

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

700.506.56 Acquisition d’une solution de gestion pour le domaine des accueils extrascolaires (AES) CHF 90'000

Cet achat sera financé par l'emprunt et amorti selon les prescriptions légales.

700.506.57 Acquisition d’une solution de gestion pour le domaine des ressources humaines (SIRH) CHF 120'000

Cet achat sera financé par l'emprunt et amorti selon les prescriptions légales.

911.501.03 Terrains de football du Grabensaal : changement des mâts d'éclairage CHF 125'000

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

911.503.02 Guintzet : assainissement WC publics y compris WC handicapés CHF 100'000

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

911.506.00 Terrains de football : Arrosage automatique CHF 80'000

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

914.503.00 Gîte d'Allières : extérieur CHF 200'000

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

915.503.04 Piscine du Levant : assainissement canalisation autour bassin CHF 60'000

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

917.506.00	**Halle omnisports : compléments installation sono**	**CHF**	**100'000**

Cet achat sera financé par l'emprunt et amorti selon les prescriptions légales.

Article 3

Le Conseil communal est autorisé à contracter les emprunts nécessaires au financement de ces investissements.

Article 4

Le Conseil communal est autorisé à procéder, au cours de l'année 2018, à des ponts de trésorerie communale jusqu'à un montant maximum de CHF 20.0 mio.

Article 5

Chacun des crédits d'investissements prévus à l'article 2 peut faire l'objet d'une demande de référendum, conformément à l'article 52 de la loi sur les communes.

Article 6

Le Conseil général prend acte des projets d'investissements de la Ville de Fribourg, catégorie III, pour CHF 38'281'067.-, qui pourront faire l'objet d'un message dans le courant de l'année 2018.

Fribourg, le

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président : Le Secrétaire de Ville adjoint :

Pierre-Alain Perritaz Mathieu Maridor

Administration de la Ville de Fribourg

	Effectif budget	Variation temporaire	Dotation													
			2018				Investissement		Fonctionnement		Transfert		2017			
Service	EPT	EPT	EPT	Invest. / Hors fonct.	Fonct.	Pers.	-	+	-	+	-	+	EPT	Invest. / Hors fonct.	Fonct.	Pers.
Secrétariat de Ville AG	**25.2**	-	**25.2**	0.5	24.7	**35.0**		0.5		1.0	-3.9		**27.6**		27.6	**35.0**
Relations humaines	**6.3**	-0.2	**6.5**	-	6.5	**8.0**							**6.5**		6.5	**8.0**
Service juridique	**4.7**	1.0	**3.7**	-	3.7	**5.0**							**3.7**		3.7	**4.0**
Finances	**15.3**	-	**15.3**	-	15.3	**21.0**				0.2			**15.1**		15.1	**21.0**
Ecoles	**105.4**	-	**105.4**	0.6	104.8	**169.0**		0.5				0.3	**104.6**	0.1	104.5	**174.0**
Police et mobilité	**40.6**	-	**40.6**	0.5	40.1	**43.0**		0.5		1.0			**39.1**		39.1	**40.0**
Génie civil	**136.5**	-	**136.5**	1.6	134.9	**138.0**		0.8		0.6		0.6	**134.5**	0.8	133.7	**138.0**
Urbanisme et Architecture	**71.6**	0.1	**71.4**	6.7	64.7	**80.0**		3.0		1.0	-0.6		**68.1**	3.7	64.4	**80.0**
Informatique	**14.5**	-	**14.5**	-	14.5	**15.0**				1.0		3.9	**9.6**		9.6	**10.0**
Culture	**6.3**	-	**6.3**	1.4	5.0	**7.0**		0.7					**5.6**	0.7	5.0	**7.0**
Sports	**21.0**	-	**21.0**	1.7	19.3	**27.0**				1.3			**19.7**	1.7	18.0	**23.0**
Affaires sociales	**36.4**	0.2	**36.2**	-	36.2	**45.0**				1.0	-0.3		**35.5**		35.5	**42.0**
Curatelles d'adultes	**30.3**	-	**30.3**	-	30.3	**41.0**				3.8			**26.5**		26.5	**32.0**
Total	**514.0**	**1.1**	**512.8**	**12.9**	**499.9**	**634.0**	**0.0**	**6.0**	**0.0**	**10.9**	**-4.8**	**4.8**	**496.0**	**6.9**	**489.1**	**614.0**

Légende

Effectif budget	Effectif selon le budget 2018
Variation temporaire	Variation temporaire entre dotation et budget effectif
Dotation	Dotation du service
Fonctionnement + -	Variation des postes en lien avec fonctionnement
Investissement + -	Variation des postes en lien avec l'investissement ou hors exploitation de la Ville
Transfert + -	Transfert interne de postes

Echelle des traitements 2018

A

	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9
0	3'377	3'425	3'474	3'522	3'571	3'619	3'667	3'716	3'764	3'813
1	3'861	3'909	3'958	4'006	4'055	4'103	4'152	4'200	4'248	4'297
2	4'345	4'394	4'442	4'490	4'539	4'587	4'636	4'684	4'732	4'781
3	4'829	4'878	4'926	4'974	5'023	5'071	5'120	5'168	5'216	5'265
4	5'313	5'362	5'410	5'458	5'507	5'555	5'604	5'652	5'701	5'749

B

	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9
0	4'221	4'282	4'343	4'403	4'464	4'525	4'586	4'647	4'707	4'768
1	4'829	4'890	4'950	5'011	5'072	5'133	5'194	5'254	5'315	5'376
2	5'437	5'498	5'558	5'619	5'680	5'741	5'802	5'862	5'923	5'984
3	6'045	6'105	6'166	6'227	6'288	6'349	6'409	6'470	6'531	6'592
4	6'653	6'713	6'774	6'835	6'896	6'957	7'017	7'078	7'139	7'200

C

	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9
0	5'277	5'352	5'428	5'503	5'579	5'654	5'730	5'805	5'880	5'956
1	6'031	6'107	6'182	6'258	6'333	6'408	6'484	6'559	6'635	6'710
2	6'785	6'861	6'936	7'012	7'087	7'163	7'238	7'313	7'389	7'464
3	7'540	7'615	7'691	7'766	7'841	7'917	7'992	8'068	8'143	8'219
4	8'294	8'369	8'445	8'520	8'596	8'671	8'747	8'822	8'897	8'973

D

	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9
0	6'597	6'692	6'786	6'881	6'975	7'070	7'164	7'259	7'353	7'448
1	7'543	7'637	7'732	7'826	7'921	8'015	8'110	8'205	8'299	8'394
2	8'488	8'583	8'677	8'772	8'866	8'961	9'056	9'150	9'245	9'339
3	9'434	9'528	9'623	9'718	9'812	9'907	10'001	10'096	10'190	10'285
4	10'379	10'474	10'569	10'663	10'758	10'852	10'947	11'041	11'136	11'231

E

	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9
0	8'246	8'364	8'482	8'601	8'719	8'837	8'955	9'073	9'192	9'310
1	9'428	9'546	9'664	9'783	9'901	10'019	10'137	10'255	10'374	10'492
2	10'610	10'728	10'846	10'965	11'083	11'201	11'319	11'437	11'556	11'674
3	11'792	11'910	12'028	12'147	12'265	12'383	12'501	12'619	12'738	12'856
4	12'974	13'092	13'210	13'329	13'447	13'565	13'683	13'801	13'920	14'038